

Procès Verbaux
Rapports.

106/259



106/259

Commission Extra-Municipale
de la Famille

mandat Gaissie 1947/1953

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE LA FAMILLE

Procès-verbal de la réunion du vendredi 4 Février 1949

La Commission extra-municipale de la Famille s'est réunie le vendredi 4 Février 1949 à 18 H.15, à l'Hôtel de Ville, dans le cabinet de Mme DEFLINE, adjointe au Maire, déléguée à la Famille.

Présidait la séance: Mme DEFLINE.

Etaient présents:

Mme Vansprange, M.M. Bailleul et Caignié, de l'Association familiale ouvrière;
M.M. Boulangé et Desort, de la Fédération Générale des Familles;
M. Gontier, des Familles Protestantes;
M.M. Sander et Ducastel, de l'Association des Familles Nombreuses;
M. Lourdel, adjoint au Maire, délégué à l'Urbanisme;
M. Alhant, Directeur des Services de l'Urbanisme;
M. Bossard, Directeur du Service des Promenades et Jardins;
M. Richoux, Chef de la 5ème Division.

Etaient absents:

M. le Docteur Defaux; Mmes Tytgat et Bocquet, conseillers municipaux.

S'était fait excuser:

M. Milleville, Conseiller Municipal.

Assistaient à la réunion :

M. Lerouge, Chef des Services d'Assistance;
M. Régibo, Secrétaire.

La séance s'ouvre à 18 H.15.

Jardins d'enfants.-

Dès l'ouverture de la séance, M.M. Lourdel et Alhant exposent avec plans à l'appui les différents projets de Jardins d'enfants susceptibles d'être réalisés dans un temps plus ou moins long.

Dans l'immédiat, on peut constater que dans les travaux d'aménagement du Square Dutilleul on a prévu un coin réservé aux enfants avec gazon et bac à sable. La perspective générale formée par ce square et le Jardin du P'tit Quinquin n'a pas permis d'y installer un abri contre la pluie. Ce jardin sera à la disposition du public dès le printemps prochain.

En second lieu, un terrain peut être aménagé rapidement près de l'Hôtel de Ville, entre la rue de Paris et la rue St-Sauveur, mais M. Bossard fait remarquer qu'il faudrait agir rapidement si l'on voulait y faire des plantations avant le printemps. Or, il y a des travaux préparatoires de déblaiement à effectuer et la main d'oeuvre est assez restreinte. Il est souhaitable qu'une démarche rapide soit faite auprès de l'Administration afin de décider la mise en oeuvre immédiate des travaux nécessaires pour que cette réalisation voie le jour en 1949. Il s'agit de la création d'un magnifique espace vert au milieu d'un des quartiers les plus peuplés de la Ville.

Enfin, M.M. Lourdel et Alhant nous montrent sur le plan d'aménagement de la 2ème enceinte de la Citadelle, un emplacement très vaste pour la réalisation derrière le Monument du Pigeon Voyageur d'un magnifique Jardin d'enfants qui pourrait être un modèle du genre. En effet tout s'y prête, tant le large espace que la proximité du Bois de Boulogne.

Il est à noter que sur la zone non aedificandi il sera possible dans les années qui viendront de créer d'autres jardins où pourront s'ébattre en liberté et sans entraves les petits lillois.

La Commission enregistre avec satisfaction les promesses que lui fait M. Lourdel de tout mettre en oeuvre pour la réalisation rapide de ces projets mais M. Boulangé met l'accent sur la nécessité qu'il y a, à s'efforcer de créer surtout en pleine ville, dans les quartiers populeux les îlots de verdure nécessaires aux ébats des jeunes enfants.

Crèches municipales -

A la demande de Mme Defline, M. Richoux, Chef de la 5ème division, vient faire un exposé très détaillé et très objectif sur le fonctionnement des crèches. Il fait ressortir la désaffection aussi grave qu'incompréhensible qui existe actuellement et qui donne à penser que beaucoup de mamans ignorent tout le bien qu'elles pourraient retirer de ces maisons.

En effet, les crèches fonctionnent à 40 et 50% de leur capacité et lorsqu'on connaît le dévouement et les soins apportés aux enfants dans une ambiance de propreté, d'hygiène et de sécurité comme celle que l'on y trouve, on est en droit d'espérer un plus grand enthousiasme de la part des mamans.

Il faut donc rechercher les causes de cette désaffection.

Tient-elle à la personnalité de la Direction ? , ou les heures d'ouverture et de fermeture : 6 h - 19 h. ne sont-elles pas bien adaptées pour recevoir les enfants des ouvrières en équipe ?

Il y a une remarque importante à signaler. C'est que la majorité des enfants placés sont des enfants uniques ce qui donnerait à penser que dès que la famille s'agrandit, la maman préfère souvent se contenter du sursalaire familiale, si maigre soit-il et demeurer à la maison pour élever elle-même ses enfants.

Cette remarque réjouit les Membres de la Commission qui voient là un précieux encouragement à leur politique familiale.

Néanmoins comme ils estiment que les crèches, bien qu'étant un pis-aller, représentent quand même un précieux auxiliaire dans bien des cas, ils estiment qu'il y aurait lieu de les faire mieux connaître et par un assouplissement du règlement actuel, les faire redécouvrir au public par une campagne publicitaire bien orchestrée en les présentant comme un service de dépannage à la portée de toutes les mamans fatiguées ou surchargées pendant un temps, même si elles ne travaillent pas au dehors.

La Commission souhaiterait qu'une visite organisée sous la direction de M. Richoux permette aux familiaux de faire mieux connaître les crèches aux membres de leurs Associations. La presse serait invitée.

M. Richoux s'efforcera, en accord avec son collaborateur, M. le Docteur Gellé, Médecin-chef du centre de P.M.I. de donner satisfaction à la Commission, dès que la période d'épidémies sera passée. ...

Pour renflouer un peu la situation déficitaire de ces maisons d'enfants (6 millions de déficit en 1948) on recherche différentes solutions .

La Commission exprime le voeu de toucher les principaux employeurs dont les ouvrières bénéficient des crèches et leur demander une participation pour services rendus, et ceci tous les jours de présence de l'ouvrière à l'usine .

Un relèvement progressif du tarif serait peut-être aussi possible par la suite .

Aides Ménagères -

Dans sa dernière réunion la Commission de la Famille avait émis le voeu de voir assoupli le mode d'utilisation des 100 heures d'aide ménagère accordée par la Ville au moment d'une naissance, et leur étalement possible sur un mois maximum .

M. Richoux présente les principes d'un nouveau règlement qui permettrait à la Commission de résoudre pratiquement tous les cas. Ces principes sont ceux-ci :

La prestation gratuite d'une aide familiale est accordée par la Ville sous forme de 100 heures de travail au domicile des accouchées aux conditions suivantes :

- 1°- qu'elles aient au moins trois enfants.
- 2°- qu'elles se soient soumises aux visites prénatales régulières,
- 3°- qu'elles aient fourni un certificat attestant que le chef de famille n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu.

Exceptionnellement et devant certains cas sociaux particulièrement graves, le bénéfice de l'aide ménagère pourra être accordé à des familles ne remplissant pas les conditions ci-dessus, suivant des modalités spéciales à fixer par la Commission suivant chaque cas d'espèce et permettant même d'augmenter en cas de nécessité le nombre d'heures normalement accordé .

La famille susceptible de bénéficier de l'aide ménagère a le libre choix de celle-ci.

Elle pourra s'adresser pour cela: soit au Service Municipal, ou à un organisme particulier, ou encore la choisir elle-même directement.

Le temps de vacation sera assuré à raison de 7 heures par jour pendant les dix premiers jours et entre 7 H 30 et 18 Heures .

Pendant les dix jours suivants, il sera de 3 heures d'affilée, soit le matin, soit l'après-midi.

Dans le cas d'accouchement en clinique, la prestation pourra être accordée dans les mêmes conditions de vacation si la mère exprime de désir d'une aide à domicile dès le lendemain de l'accouchement .

.....

Dans le cas où l'aide ne serait demandée qu'à partir du jour où la mère rentre au foyer, la Commission jugera de l'opportunité qu'il y aura d'accorder la prestation complète ou à la ramener à une plus courte durée.

Le contrôle de l'aide ménagère continuera à s'exercer par le service social de la Ville et un bon de présence sera également signé par la bénéficiaire à la fin du séjour de l'aide .

La Commission adopte les nouvelles règles à l'unanimité. M. Richoux établira les termes d'une nouvelle délibération qui sera présentée au Conseil Municipal en vue de la refonte complète du règlement actuel.

Etant donnée l'heure tardive, l'ordre du jour n'est pas épuisé.

La séance est levée à 20 heures 50 .

La Présidente,
P. DEFLINE.

Le Secrétaire,
R. REGIBO .

Pour renflouer un peu la situation déficitaire de ces maisons d'enfants (6 millions de déficit en 1948) on recherche différentes solutions .

La Commission exprime le voeu de toucher les principaux employeurs dont les ouvrières bénéficient des crèches et leur demander une participation pour services rendus, et ceci tous les jours de présence de l'ouvrière à l'usine .

Un relèvement progressif du tarif serait peut-être aussi possible par la suite .

Aides Ménagères -

Dans sa dernière reunion la Commission de la Famille avait émis le voeu de voir assoupli le mode d'utilisation des 100 heures d'aide ménagère accordée par la Ville au moment d'une naissance, et leur étalement possible sur un mois maximum .

M. Richoux présente les principes d'un nouveau règlement qui permettrait à la Commission de résoudre pratiquement tous les cas. Ces principes sont ceux-ci :

La prestation gratuite d'une aide familiale est accordée par la Ville sous forme de 100 heures de travail au domicile des accouchées aux conditions suivantes :

- 1°- qu'elles aient au moins trois enfants;
- 2°- qu'elles se soient soumises aux visites prénatales régulières,
- 3°- qu'elles aient fourni un certificat attestant que le chef de famille n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu.

Exceptionnellement et devant certains cas sociaux particulièrement graves, le bénéfice de l'aide ménagère pourra être accordé à des familles ne remplissant pas les conditions ci-dessus, suivant des modalités spéciales à fixer par la Commission suivant chaque cas d'espèce et permettant même d'augmenter en cas de nécessité le nombre d'heures normalement accordé .

La famille susceptible de bénéficier de l'aide ménagère a le libre choix de celle-ci.

Elle pourra s'adresser pour cela: soit au Service Municipal, ou à un organisme particulier, ou encore la choisir elle-même directement.

Le temps de vacation sera assuré à raison de 7 heures par jour pendant les dix premiers jours et entre 7 H 30 et 18 Heures .

Pendant les dix jours suivants, il sera de 3 heures d'affilée, soit le matin, soit l'après-midi,

Dans le cas d'accouchement en clinique, la prestation pourra être accordée dans les mêmes conditions de vacation si la mère exprime de désir d'une aide à domicile dès le lendemain de l'accouchement .

.....

Dans le cas où l'aide ne serait demandée qu'à partir du jour où la mère rentre au foyer, la Commission jugera de l'opportunité qu'il y aura d'accorder la prestation complète ou à la ramener à une plus courte durée.

Le contrôle de l'aide ménagère continuera à s'exercer par le service social de la Ville et un bon de présence sera également signé par la bénéficiaire à la fin du séjour de l'aide .

La Commission adopte les nouvelles règles à l'unanimité. M. Richoux établira les termes d'une nouvelle délibération qui sera présentée au Conseil Municipal en vue de la refonte complète du règlement actuel.

Etant donnée l'heure tardive, l'ordre du jour n'est pas épuisé.
La séance est levée à 20 heures 50 .

La Présidente,
P. DEFLINE.

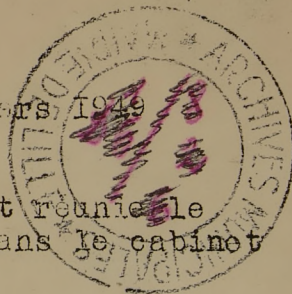
Le Secrétaire,
R. REGIBO .

AD 6/26

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE LA FAMILLE

Procès-verbal de la réunion du vendredi 18 Mars 1949

La Commission Extra-Municipale de la Famille s'est réunie le vendredi 18 Mars 1949 à 18 H.15, à l'Hôtel de Ville, dans le cabinet de M. Mestdagh, Chef de la 2ème Division.



Présidait la séance: Mme Defline, adjointe au Maire, déléguée à la Famille.

Etaient présents: M. Milleville, Conseiller Municipal;
Mme Vansprange, M. Bailleul, de l'Association familiale ouvrière;
M.M. Boulangé et Desort de la Fédération Générale des Familles;
M. Sander de l'Association des familles nombreuses;

Etaient absents : M. le Docteur Defaux, Mmes Tytgat et Bocquet, Conseillers municipaux.

S'étaient fait excuser: M. Ducastel, M. Gontier, Mme Oignié.

Assistaient à la réunion: M. Mestdagh, Chef de la 2ème Division;
M. Lerouge, Chef des Services d'Assistance;
M. Régibo, Secrétaire.

La séance s'ouvre à 18 H.30.

Diffusion d'une brochure intéressant les Mamans.

Avant de passer à l'ordre du jour, Mme Defline soumet à l'appréciation de la Commission un opuscule intitulé "Maman et Bébé" qui lui a été présenté par une Maison de publicité dans le but d'être distribué aux futures mamans par les services municipaux.

Après lecture, la Commission estime que si l'idée mérite d'être retenue, la brochure dans son texte actuel ne remplit que partiellement son rôle.

Un texte mieux choisi et plus complet sera mis au point lors de la prochaine réunion et remis à la Maison qui nous l'a proposé afin de faire tirer une édition spéciale pour Lille de cette brochure qui doit être un véritable indicateur familial où non seulement seront traitées les questions relatives à la maternité et à la puériculture mais où aussi les mamans trouveront les renseignements concernant leurs droits, avantages offerts et aussi les démarches à effectuer dans ce domaine. Il sera complété par la liste des maternités, dispensaires, bureaux de renseignements divers où peuvent avoir à s'adresser la famille et comportera une publicité essentiellement lilloise.

On passe ensuite à l'ordre du jour.

Coordination des Services Sociaux. Permanence de quartiers.

Mme Defline fait connaître qu'à la suite des demandes qui ont été faites pour y créer des permanences :

l'Académie nous accorde la disposition du local servant de bibliothèque à l'école Littré;

....

Le Service du Rationnement de la Mairie est disposé à nous accorder le local du Poste d'Octroi du Pont de Canteleu.

Ces accords permettront d'ouvrir pour commencer une permanence à l'Ecole Littré les mardi et vendredi de 18 h. à 19 h.30.
(il serait souhaitable d'en ouvrir une le dimanche);

au Poste d'Octroi de Canteleu, le dimanche matin de 10h. à 11h.
(décision provisoire).

Le Service Municipal de la Famille se mettra en relation avec la Sécurité Sociale, la Caisse interprofessionnelle des Allocations familiales et celle de la Métallurgie avec lesquelles il a déjà des rapports, pour y organiser ces permanences.

Une documentation sérieuse et aussi complète que possible se rapportant aux questions sociales, familiales et questions diverses intéressant les familles devra être rassemblée dans ces centres.

Les renseignements y seront donnés autant que possible immédiatement ou tout au moins être fournis à la prochaine permanence et dans certains, pouvoir être envoyés à domicile.

Un contact permanent sera donc établi entre ces permanences et les Services Municipaux.

On estime qu'il serait souhaitable que les renseignements soient donnés par écrit sur une petite fiche.

Le but de ces permanences est de renseigner directement, faciliter les démarches, au besoin rédiger des lettres, d'un style ou d'un caractère particulier. En bref, mettre à la disposition des familles et à leur proximité un service de renseignements aussi complet que possible.

Aide à la mère de famille -

Mme Defline donne lecture de la délibération votée le 11 mars 1949 par le Conseil Municipal modifiant celle précédemment en vigueur et posant les termes d'un nouveau règlement qui doit permettre un assouplissement de conditions de fonctionnement.

Jardins d'enfants -

Mme Defline donne des détails sur le futur Jardin d'enfants qui sera aménagé derrière de Monument du Pigeon voyageur.

Il comportera entr'autres attractions, un bassin d'eau autour duquel un anneau d'eau courante permettra aux enfants d'y faire voguer des bateaux, un espace gazonné, une sablière et une piste de patins à roulettes.

M. Boulangé rappelle que l'édification de ce Jardin idéal ne doit pas faire oublier la nécessité d'ouvrir et d'aménager des espaces verts réservés aux enfants à l'intérieur de la Ville, partout et aussitôt où cela sera possible.

Mme Defline apporte tout apaisement à ce sujet.

A propos du Jardin d'enfants du Square Dutilleul, M. Boulangé demande s'il ne pourrait être prévu dans ce jardin et dans les autres, un w.c. réservés aux petits accompagnés de leur maman.

La Commission élève une protestation contre le sans-gêne de certaines personnes, vraisemblablement voisines du Square Dutilleul et Jussieu ainsi que du jardin du Palais Rameau qui déversent leurs ordures dans les bosquets .

De même elle proteste contre les actes de vandalisme de ceux qui Place Verte arrachent les troènes aussitôt leur plantation.

Un communiqué de presse alertera la population et demandera aux habitants de notre ville de prendre leurs responsabilités et d'être vigilants, mais pour cela, ils doivent rencontrer auprès des Services de Police bienveillance et aide efficace pour faire cesser cet état de choses .

On demande la création d'un jardin d'enfant Place Tourcoing. Il serait entouré d'une ceinture de grillage et doté de portes s'opposant à la sortie intempestive des jeunes enfants .

Un autre est demandé Place Catinat.

M. Milleville demande d'en envisager un aux Bois-Blancs.

M. Bailleul souhaite que le terrain de sports qui doit être créé Place des Quatre Chemins soit ouvert aux familles en dehors des heures d'activité sportive .

Fête des Mères .

Celle-ci aura lieu le dimanche 29 Mai. Elle doit se dérouler dans un faste aussi grand que l'an dernier.

On souhaite que les habitants soient invités à pavoiser, de même que le seraient les écoles, les établissements publics. L'Opéra sera demandé pour la remise officielle des médailles de la Famille Française et le déroulement d'un spectacle choisi.

M. Mestdagh s'occupera de l'Organisation de ce spectacle et de la location de l'Opéra. Il se mettra en rapport avec M. Dehove, directeur de Chorale et M. Plouvier de la Radiodiffusion. L'Harmonie municipale prêtera son concours .

M. Milleville souhaiterait que soient fêtées officiellement les grands' manans. M. Bailleul précise que c'est surtout aux Associations familiales qu'il appartient d'apporter ce jour là à nos grands mères l'hommage de la population.

M. M. Sander et Desort pensent qu'il serait bon d'intervenir auprès des Syndicats des Fleuristes et des Pâtisseries pour que soient mis en vente ce jour-là des bouquets et des gateaux des Mères à des prix en rapport à la bourse des enfants .

La Mairie confectionnera un colis comme l'an dernier avec, de plus, du chocolat, des savonnettes, du lait en boîtes .

La Maison Vandamme sera sollicitée pour nous faire un déblocage de café .

Police des Moeurs .

M. Boulangé fait part à la Commission de faits délictueux constatés par lui .

Il s'agit de la mise en vente et de l'étalage de livres interdits par les services du Gouvernement .

Ces livres sont répandus actuellement à Wazemmes; la collection entière est en vente également à Arts et Antiquités, 214 rue Solférino. Les titres de cette collection peuvent être donnés par M. BOULANGE, de la Fédération Générale des Familles.

Mme DEFLINE promet une intervention à la Préfecture, le Directeur du Cabinet du Préfet étant responsable de la direction de la Police.

Cas particuliers.

Mme DEFLINE soumet à la Commission deux cas d'enfants particulièrement intéressants :

1° celui de Léonce HARFOUX, actuellement à l'Assistance Publique, pour qui l'on cherche un emploi d'apprenti cordonnier et que l'on souhaiterait mettre en contact avec une famille qui le parrainerait.

L'intérêt porté à ce jeune garçon pourrait être étendu à d'autres jeunes, isolés comme lui, pour leur offrir de temps en temps la joie d'une ambiance familiale.

2° le cas du jeune Henri PAWLAK dont la mère est veuve avec 3 enfants.

Cet enfant fréquente le lycée Faidherbe.

Sa mère devant partir se reposer avec ses deux plus jeunes enfants, le jeune Henri a été placé par les soins du service de la Famille à l'Internat du Lycée Faidherbe à Haubourdin.

La mère est dans l'impossibilité de payer les frais occasionnés par la pension.

Le Service de la Famille est donc intervenu auprès du Recteur SOURIAU pour obtenir l'exonération rectorale, auprès de la Caisse de Secours des Parents d'Elèves pour obtenir un secours et devra compléter la somme nécessaire qui se monte à 15.090 Frs pour le trimestre.

On souhaite que ce garçon soit accueilli lui aussi dans une famille à ses jours de sortie.

Fondation LANDAU.

Mme DEFLINE a reçu de la Préfecture une circulaire demandant à M. le Maire de désigner avant le 10 Mars 1949 un jeune homme pauvre méritant et travailleur et une femme âgée de bonne moralité, sans famille, pour concourir à l'attribution de 2 prix de 5.000 Frs fondés par Léon LANDAU.

Il semble que la date de forclusion ne nous permet pas de désigner efficacement qui que ce soit.

La séance est levée à 21 h 15.

La Présidente,
P. DEFLINE.

Le Secrétaire,
REGIBO.

AD6/26

Commission Extra-Municipale de la Famille

Procès-verbal de la réunion du Vendredi 1er Avril 1949

La Commission Extra-municipale de la Famille s'est réunie le Vendredi 1er Avril à 18 h 15 à l'Hôtel de Ville, dans le cabinet de M. Mestdagh, Chef de la 2ème Division.

Présidait la Séance :

Mme DEFLINE, Adjointe au Maire, déléguée à la Famille.

Etaient présents :

M. MILLEVILLE, conseiller municipal,
Mme VANSPRANGE, M. BAILLEUL, de l'Association familiale ouvrière,
M. DESORT, de la Fédération générale des Familles,
M.M. SANDER et DUCASTEL, de l'Association des Familles nombreuses,
M. GONTIER de l'Association des Familles protestantes.

Etait absente : Mme BOCQUET, Conseillère municipale.

S'étaient fait excuser :

Mme TYTGAT, M. DEFAUX, Conseillers municipaux,
M. BOULANGE et Mme CAIGNIE

Assistaient à la réunion :

M. MESTDAGH, Chef de la 2ème Division,
M. LEROUGE, Chef des Services d'Assistance,
M. REGIBO, Secrétaire.

La séance s'ouvre à 18 H 30.

Fêtes des Mères

La préparation de cette fête qui se déroulera le dimanche 29 Mai fait actuellement l'objet de démarches qui doivent assurer son succès.

a) Pour ce qui concerne la partie récréative du programme qui doit être exécutée dans le cadre de l'Opéra, M. MESTDAGH fait part de l'aboutissement de ses négociations.

Il s'est entendu avec M. Plouvier de la Radiodiffusion qui montera une saynète d'une demi-heure environ dédiée aux Mamans et Grand'mamans.

Le concours de Line Dariel est aussi assuré.

Il a également consulté M. Dehove, qui peut donner quelques choeurs d'enfants. Durée 10 minutes.

Il s'est assuré le concours de l'Harmonie Municipale.

b) En ce qui concerne l'organisation extérieure de cette fête et la publicité à lui faire, il faut considérer qu'il s'agit d'une fête nationale. Il serait donc souhaitable que les bâtiments et Monuments publics soient pavoisés.

Un communiqué de presse invitera la population à pavoiser également chaque maison.

La Commission estime que cette solennité devrait faire l'objet de la part de la Radiodiffusion :

- d'un appel à la population lancé le samedi soir
- d'une audition artistique appropriée le dimanche midi ou le soir.

M. MESTDAGH se charge de la mise au point et écrira à M. Jean VEDRINE, secrétaire particulier à la Présidence du Conseil, pour lui demander de faire réserver sur l'antenne de Radio-Lille les émissions sus-nommées.

Par ailleurs, M. DESORT présente un modèle d'affiche "Fête des Mères" que M. MESTDAGH fera apposer sur les murs de la Ville revêtue d'un texte qui soulignera le programme de cette journée et l'ampleur à lui donner.

c) Dans le cadre des Cérémonies officielles :

Comme l'an dernier une visite est prévue dans les maternités de la Ville, au cours de laquelle seront distribués des objets de layette et des fleurs aux mamans accouchées.

Les différentes maternités seront prévenues suffisamment à temps pour éviter les contretemps qui peuvent se produire le jour de la visite.

M. HENNEBELLE veut bien se charger de prendre contact avec le Syndicat des pâtisseries pour la confection du "Gâteau des Mères".

Coordination des Services Sociaux.

- Permanences de quartiers -

Ces permanences doivent s'ouvrir incessamment. En ce qui concerne celle de l'école Littré, Mme VANSPRANGE s'entendra avec M. DESORT pour en assurer le fonctionnement.

Mme VANSPRANGE se demande si les heures d'ouverture prévues : 18 h et 19h30, sont bien choisies, les mamans étant généralement tenues chez elles à ces heures-là.

La Commission, dans sa majorité, estime que l'heure est bonne si l'on considère que le père est sans doute plus désigné pour effectuer les démarches intéressant son foyer.

M. DESORT souhaite que les locaux soient accueillants.

Mme VANSPRANGE porte surtout la nécessité d'un bon accueil de la part du personnel. Il est également très important, dit-elle, que le local puisse être organisé de telle manière que les demandes de renseignements et les cas particuliers puissent être exposés confidentiellement. Il est nécessaire que les usagers soient à l'aise.

Ces permanences qui s'ouvrent sous l'initiative des mouvements familiaux seront assurées par les organisations familiales et des Assistances Sociales de services différents.

M. MILLEVILLE leur assurera le concours du Service Social de la Sécurité Sociale.

M. R. Gibo est chargé de se mettre en rapport avec le Service Social de la Caisse Interprofessionnelle et de la Métallurgie pour débiter .

Mme Defline fera connaître par voie de presse les modalités d'ouverture et de fonctionnement de ces Centres de renseignements .

CRECHES MUNICIPALES

La Commission avait exprimé le désir de visiter la Crèche de Fives afin de faire connaître aux familles un service trop peu connu qui fonctionne parfaitement et susceptible de rendre d'incontestables services aux mamans obligées, pour des causes diverses, de se séparer de leurs enfants dans la journée .

Grâce à la bienveillance de M. le Docteur Gellé et de M. Richoux, chef des Services d'Hygiène Municipaux, cette visite aura lieu le lundi 11 Avril à 15 heures - le rendez-vous est fixé à 14 H 45 à la Crèche de Fives 91 rue de Lannoy .

Y sont invités :

- Les membres de la Commission extra-municipale de la Famille,
- La responsable du Service des "Aides familiales" de la rue de la Justice, ainsi que celle du service de "l'Aide à la Mère de famille", Boulevard Vauban.
- La Presse y sera conviée avec les photographes par les soins de M. Mestdagh .

Quelques mères de famille, en particulier du quartier de Fives, seront invitées par les soins des organisations familiales.

A la suite de cette visite, un article sera publié dans la presse suivant un plan préparé par M. Richoux.

DIFFUSION d'une brochure intéressant les mamans.

Cette brochure qui avait été présentée à la dernière réunion, continue à faire l'objet de l'attention des membres de la Commission qui estiment qu'elle a besoin d'être remaniée dans un sens éducatif.

D'autre part, le représentant qui nous l'a soumise nous assure qu'elle sera complétée de renseignements nombreux et en particulier par une partie consacrée aux droits des familles en face de la Sécurité Sociale.

Et à ce moment, sur un point précis de ces droits, c'est-à-dire l'allocation maternité, s'ouvre alors un grand débat sur les dispositions du décret du 4 Juillet 1806 prescrivant à l'Officier de l'Etat Civil de dresser un acte de déclaration d'enfant sans vie pour tout enfant mort-né ou décédé avant que la déclaration de sa naissance n'ait été faite .

Qu'il ait vécu ou non, cet enfant ne doit pas figurer aux registres des naissances .

L'acte de déclaration d'enfant " présentement sans vie " est inscrit à sa date au registre des décès sans qu'il soit employé dans la rédaction les mots "né" et "décédé" .

M. Mestdagh chargé des questions de l'Etat Civil nous donne ces explications. Il ajoute, du reste, qu'à l'origine le législateur a entendu, en faisant de telles réserves, sauvegarder les droits successoraux, car la question de savoir si l'enfant a vécu ou non présente dans certains

cas donnés une importance **capitale**. Il n'appartient qu'aux tribunaux de définir cette situation, l'Etat Civil basé sur la seule déclaration de personne ayant parfois intérêt à mentir ne saurait prévaloir. Il nous faut donc supporter l'application rigoureuse du décret du 4 Juillet 1806 malgré les difficultés qu'il entraîne eu égard aux nouvelles lois sociales relatives à la prime à la première naissance et à la prime à la Maternité.

Cas particuliers -

Cas HARPAUX -

Mme Defline avait soumis le cas de cet enfant au cours de la dernière réunion.

Mme Vansprange accepte d'accueillir le jeune Léon HARPAUX les jeudis et dimanches pour lui faire partager la vie de famille et juger de ses dispositions pour le métier de cordonnier qu'il désire apprendre et qu'exerce M. Vansprange.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 20h.30.

La Présidente,

P. DEFLINE.

Le Secrétaire :

R. REGIBO.

AD6/28

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE LA FAMILLE



Procès-verbal de la réunion du Vendredi 13 Mai 1949

La Commission extra-municipale de la Famille s'est réunie le vendredi 13 Mai 1949 à 18 h. 15 à l'Hôtel de Ville, dans le Cabinet de M. MESTDAGH, Chef de la 2ème Division.

Présidait la séance :

Mme DEFLINE, Adjointe au Maire, déléguée à la Famille.

Etaient présents :

M. MILLEVILLE, conseiller municipal,
M. CAIGNIE de l'Association familiale ouvrière
MM. SANDER et DUCASTEL de l'Association des familles nombreuses
M. BOULANGE de la Fédération Générale des Familles.
M. GONTHIEZ de l'Association des familles protestantes

Etaient absents :

Mmes BOCQUET et TYTGAT, M. le Docteur DEFAUX, conseillers municipaux.

S'étaient fait excuser :

M. DESORT, M. BAILLEUL

Assistaient à la réunion :

M. SIMONART, Inspecteur à la Population, représentant M. GOSSET
M. HAUTCOEUR, Chef de la 1ère Division
M. MESTDAGH, Chef de la 2ème Division
M. LEROUGE, Chef des Services d'Assistance
M. REGIBO, Secrétaire

Cette séance préparatoire à la Fête des Mères qui doit se dérouler le 29 Mai, s'ouvre à 18 h. 30.

M. M. MESTDAGH et REGIBO relatent les démarches qui ont été faites et celles en cours en vue d'assurer à cette Journée des Mères un succès plus grand encore que l'an dernier.

150 affiches "Fête des Mères" ont déjà été mises en place
150 autres seront affichées ces jours prochains

Le Service des Fêtes en enverra dans les lycées, collèges, Caisses d'Allocations familiales, dispensaires et tous établissements susceptibles d'y être intéressés.

Les démarches effectuées par M. MESTDAGH auprès de la Direction de la Radiodiffusion ne laissent pas espérer pour cette année l'émission artistique souhaitée, en hommage aux Mamans.

Seuls, un appel sera d'abord lancé à la Radio pour inviter la population à pavoiser et une allocution sera faite sur le plan départemental par M. WILLEM des Associations familiales et par un Conseiller Général.

M. CASSETTE, Directeur de la Maison de la Famille a été invité à nous fournir les noms des récipiendaires ne relevant d'aucune Caisse d'Allocation, familiale en prévision du paiement par la Municipalité d'une prime équivalente à celle versée par les Caisses d'A.F.

Une lettre a été adressée aux différentes maternités de la Ville leur annonçant la visite d'une délégation officielle et leur demandant le nombre approximatif de mamans présentes le 29 Mai pour prévoir les fleurs et cadeaux.

En ce qui concerne la partie récréative de la cérémonie à l'Opéra M. WESTDACH s'est assuré le concours de :

Grand Papa Léon qui donnera un spectacle féérique intitulé " Rêve d'enfant, rêve de mère" en hommage aux Mères.

Dine Darriel dans un monologue
puis dans un sketch

M. Dehove qui produira sa chorale d'enfants dans 3 choeurs.

Un numéro de clowns est également prévu pour terminer.

Brioches et Colis

M. WESTDACH prendra accord avec M. DELESSINE de la Sté l'Indépendante pour obtenir la confection à prix réduit contre la remise de sucre et lait, de brioches qui seront offertes gracieusement aux décorées. Il s'efforcera d'obtenir la livraison à domicile par la Sté l'Indépendante, dès le samedi 28 de ces brioches qui seront distribuées à raison de :

2 brioches de 1 kg par maman décorée.

Un colis sera également offert en fin de cérémonie à l'Opéra, il contiendra :

Médailles :	Sucre	lait	Sardines	Chocolat	Café (1)
Vermeil :	3 kg	4 boîtes	4 boîtes	1 kg	1 livre
Argent :	2 kg	3 -	3 -	1 kg	1 livre
Bronze :	1 kg	3 -	2 -	1 kg	1 livre

(1) La présence de café dans le colis reste subordonnée au résultat heureux des démarches en cours pour une attribution exceptionnelle.

Horaire des manifestations :

- 9 h 45 Mme DEFLINE Adjointe au Maire dispose une gerbe devant le "P'tit Quinquin" en présence de personnalités préfectorales, municipales et de Groupements familiaux
- 10 h Les personnalités forment 3 Groupes qui visitent chacun 2 maternités et offrent aux mamans accouchées des fleurs et un objet de layette offert par le vestiaire municipal.
- 15 h 30 M. le Maire dispose une gerbe au monument de Desrousseaux, entouré des personnalités officielles et l'Harmonie municipale joue le P'tit Quinquin en berceuse.
- 16 h Les mêmes personnalités se trouvent sur la scène de l'Opéra pour la remise aux récipiendaires, après les discours d'usage, des diplômes et médailles.
- 17 h Partie récréative avec le concours de l'Harmonie Municipale qui doit se terminer vers 18 h 30.
- 18 h 30 Remise aux mamans décorées, dans le fumoir de l'Opéra, du colis offert par la Municipalité.

.....

Une lettre d'invitation sera envoyée aux personnalités officielles ainsi qu'à tous les membres du Conseil municipal en leur demandant une réponse précisant le nombre de places qu'ils désirent voir retenues pour eux et leur famille.

Quelques jours avant la Fête des Mères un article de Presse annoncera le programme de cette Journée.

Avant de se séparer les membres de la Commission donnent leur avis sur quelques cas particuliers d'Aide-ménagère soumis par Madame l'Adjointe DEFLINE.

La séance est levée à 20 h 30.

La Présidente

P. DEFLINE

Le Secrétaire

R. REGIBO

Une lettre d'invitation sera envoyée aux personnalités officielles ainsi qu'à tous les membres du Conseil municipal en leur demandant une réponse précisant le nombre de places qu'ils désirent voir retenues pour eux et leur famille.

Quelques jours avant la Fête des Mères un article de Presse annoncera le programme de cette Journée.

Avant de se séparer les membres de la Commission donnent leur avis sur quelques cas particuliers d'Aide-ménagère soumis par Madame l'Adjointe DEFLINE.

La séance est levée à 20 h 30.

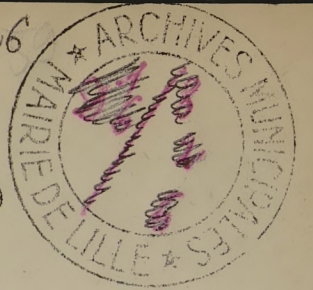
La Présidente

P. DEFLINE

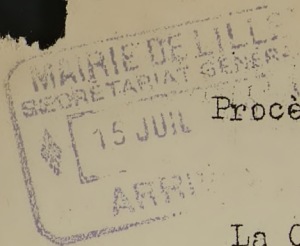
Le Secrétaire

R. REGIBO

AD6/26



COMMISSION EXTRA MUNICIPALE DE LA FAMILLE



Procès-verbal de la réunion du vendredi 10 Juin 1949

La Commission extra-municipale de la Famille s'est réunie le vendredi 10 Juin à 18 h 15 à l'Hôtel de Ville, dans le cabinet de M. MESTDAGH, chef de la 2ème division.

Présidait la séance :

Mme DEFLINE, adjointe au Maire, déléguée à la Famille

Etaient présents :

M. le Docteur DEFAUX, conseiller municipal
MM. SANDER & DECASTEL pour l'Association des familles nombreuses
M. DESORT pour la Fédération générale des familles
M. JANSSENS pour l'Association familiale ouvrière

Etaient absents :

Mmes BOCQUET et TYTGAT, conseillères municipales

S'étaient fait excuser :

M. MILLEVILLE, conseiller municipal
M.M. GONTHIEZ de l'Association des familles protestantes

Assistaient à la réunion :

MM. MESTDAGH, chef de la 2ème division
LEROUGE, chef des Services d'Assistance
REGIBO, secrétaire.

La séance s'ouvre à 18 h 30.

Avant l'approbation du P.V. de la dernière réunion M. le Docteur DEFAUX fait remarquer qu'il a été porté absent alors qu'il s'était fait excuser. Dont acte.

Fête des mères -

L'assemblée approuve dans son ensemble l'organisation de cette journée. Elle souhaite seulement que pour les années à venir on choisisse pour la cérémonie de remise de médailles un cadre plus vaste que l'enceinte de l'Opéra, et que cette journée des mères devienne véritablement la fête nationale de la famille.

Affiches et livres licencieux -

Mme DEFLINE donne lecture à l'assemblée d'un arrêté du Maire Roger SALENGRO qui reprenait en son temps les termes de lois interdisant l'étalage sur la voie publique et dans les kiosques des affiches livres et revues obscènes ou licencieux.

Il semble qu'un tel arrêté rappelé aux citoyens doive rendre plus proches, plus actuelles les lois existantes sur la matière.

Or, il est à remarquer que les murs de la Ville et les kiosques sont actuellement le véhicule d'objets dont le caractère scandaleux est répréhensible.

Les Associations familiales sont décidées à porter plainte à nouveau et même à faire procéder à constat par ministère d'huissier des délits constatés.

Le Commissaire Central sera saisi.

Brochure destinée aux Jeunes mères

Après étude par les représentants familiaux, la Commission arrête, comme étant la plus intéressante et la plus éducative, la brochure " Jeune Maman ".

Elle sera complétée par une documentation établie par les services d'hygiène municipaux et reprenant l'ensemble des services locaux intéressant " la Famille ".

Cette brochure sera distribuée à toutes les futures mères au moment de la délivrance de la carte de grossesse.

Bibliothèques Municipales - Création d'une section de pédagogie familiale.

Mme DEFLINE soumet l'idée et apporte un certain nombre de livres sur l'éducation des parents et des enfants qui pourraient, avec d'autres, constituer une bibliothèque très intéressante pour tous les pères et mères de famille.

Les livres susceptibles d'y figurer seraient d'abord soumis pour censure à la Commission extra-municipale de la Famille.

M. LALLAU, chef du 2^e Bureau de la 4^{ème} Division, qui s'occupe de l'achat des livres pour la Ville, sera informé du voeu ci-dessus exprimé.

La Commission désirerait savoir dans quelles conditions fonctionnent nos bibliothèques municipales et en particulier si les jeunes gens peuvent obtenir n'importe quel livre.

Foire Commerciale - Journée de la Famille

Section d'application des arts ménagers.

Mme DEFLINE s'est assurée la collaboration des directrices d'écoles techniques ménagères pour apporter à cette journée un véritable attrait.

Des professeurs et des élèves de ces différentes écoles présenteront, d'une manière très vivante, les divers moyens de tenir une maison, de préparer les repas, de soigner les enfants.

Les méthodes anciennes et modernes seront évoquées et mises en valeur par l'utilisation des appareils, eux-mêmes anciens et modernes.

Une Commission de familiaux doit incessamment mettre au point ces démonstrations.

Aide ménagère

Cas particulier.

Famille CANOINE - Poisson - 65 rue St André - 5 enfants

Demande une prolongation d'aide ménagère payée par la Ville.
La maman fait une phlébite (certificat de docteur)

La Commission estime qu'une aide de 100 heures de travail est encore nécessaire. Accordé.

...../

Voeux -

Plusieurs voeux sont alors émis par les membres de la Commission.

- 1°) Cantines - Est-il possible d'obtenir des conditions spéciales dans les cantines scolaires pour les enfants dont la mère est en période de maternité et remplit les conditions d'attribution d'une aide ménagère.

La question sera soumise à la Commission de la Caisse des Ecoles.

- 2°) Jardins - La Commission adresse d'abord ses félicitations à M. l'Adjoint LOURDEL et à ses services pour la réalisation heureuse du Square Foch qui, dans l'ensemble, réunit tous les suffrages.

Elle exprime ensuite le désir:

- de voir agrandir la sablière qui pourrait occuper une grande partie de la pelouse dont la viabilité paraît précaire
- de voir construire le petit édicule si nécessaire
- de voir la statue, d'ailleurs très belle, qu'on vient d'y installer, remplacée par celle nommée " Premiers pas " qui se trouve dans le jardin du Palais des Beaux-Arts. La première prendrait la place de celle-ci.
- que les jardins d'enfants soient réservés aux enfants et aux mères les accompagnant et qu'un personnel suffisant puisse en faire la police dans ce sens.

La Commission exprime également le voeu de voir édifier des jardins d'enfants: Place de l'Arbonnoise, Place de Tourcoing, Porte de Roubaix pour remplacer le Jardin Botanique en même temps que l'installation de bancs confortables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h. 20.

La Présidente,

P. DEFLINE

Le Secrétaire,

REGIBO.

AD6/26



COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE LA FAMILLE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU VENDREDI 14 OCTOBRE 1949

La Commission Extra-Municipale de la Famille s'est réunie le vendredi 14 Octobre 1949 à 18 heures à l'Hôtel de Ville, dans le Cabinet de M. MESTDAGH, Chef de la 2ème Division.

Présidait la séance: Mme DEFLINE, Adjointe au Maire, Déléguée à la Famille;

Etaient présents: M. MILLEVILLE, Conseiller Municipal, M.M. SANDER, DUCASTEL, BOULANGE, DESORT, GONTHIER, représentants des différentes Associations Familiales.

Etaient absents : Mme TYTGAT, M. le Docteur DEFAUX, Conseillers Municipaux;

S'étaient fait excuser :
Mme BOCQUET, Conseillère Municipale,
Mme VANSPRANGHE, M. BAILLEUL, de l'A.F.O.

Assistaient à la réunion:
M.M. MESTDAGH, Chef de la 2ème Division
LEROUGE, Chef des Services d'Assistance
REGIBO, Secrétaire.

Avant l'ouverture de la séance, MM. RICHOUX, Chef de la 5ème Division et THIBAUT, Chef de la 3ème Division, qui avaient été invités à venir donner leur avis sur la question relative au paiement des Aides-Ménagères effectuées par les Petites Soeurs de l'Assomption, ont un entretien avec Mme DEFLINE. M. THIBAUT se prononcera après renseignements pris à la Sécurité Sociale, en ce qui concerne le paiement des cotisations. En effet, il ne saurait s'agir ici d'une secour considérée sous son état civil, mais de la Congrégation en général.

La séance est ouverte à 18 H.30.

REOUVERTURE DU JARDIN DES P'TITS QUINQUINS...

Mme DEFLINE fait connaître dans quelles conditions a eu lieu la réouverture des P'tits Quinquins en Jardin d'Enfants, à la satisfaction complète des parents en ce qui concerne l'ambiance toute familiale qui règne dans cette Maison.

Dès la rentrée, 45 enfants fréquentent l'établissement et la quasi-totalité y prennent le repas de midi, bien qu'un nombre assez important de ces enfants viennent de famille où la maman ne travaille pas.

Il apparaît donc que, du point de vue des parents, le Jardin des P'tits Quinquins atteint un double but :

- 1°- épargner aux mères obligées à travailler le souci de l'entretien et de l'éducation de leurs jeunes enfants de 7 heures du matin à 7 heures du soir.
- 2°- assurer à tous ces enfants, pour la plupart logés dans des appartements insalubres, le maximum d'air et de lumière.

Les représentants familiaux désirent connaître la situation de famille des enfants fréquentant le Jardin d'enfants.

Des renseignements à ce sujet seront recueillis auprès de la Directrice.

OUVERTURE D'AUTRES JARDINS D'ENFANTS -

Madame DEFLINE demande aux membres de la Commission leurs suggestions en ce qui concerne l'ouverture de futurs jardins d'enfants.

Monsieur LEROUGE estime qu'il serait intéressant de créer un établissement réunissant crèche et jardin d'enfants.

Les représentants familiaux considèrent le quartier de Wazemmes comme lieu à choisir, pour la prochaine réalisation de ce genre.

Madame DEFLINE aurait bien voulu que le terrain, sis au coin de la rue d'Iéna et de la Place des Quatre Chemins put être retenu à cette fin.

Madame DEFLINE dit son vif désir de voir réaliser ces vœux, vers une affaire de terrain et de crédits, qu'elle soumettra à l'Administration Municipale.

SQUARES FOCH & DUTILLEUL. -

Monsieur DESORT demande si les enfants ne sont pas autorisés à jouer aux patins à roulettes dans le bout du square alentour du Monument du Maréchal FOCH. Le gardien les envoie jouer à l'extérieur, donc à proximité du passage des voitures, d'où danger d'accidents, est-ce normal ?

Monsieur BOULANGE rappelle, qu'au Square Dutilleul l'édicule prévu au petit jardin, et devant servir aux jeunes enfants, n'est pas encore édifié - le sera-t-il bientôt ?

La Commission suggère la réalisation d'un jardin sur le terrain existant au-delà du Pont Neuf.

Madame DEFLINE s'entretiendra de ces différents sujets avec Monsieur l'Adjoint LOURDEL. Elle lui rappellera également les précédents vœux concernant la création de jardins dans d'autres endroits de la Ville.

La Commission constate avec satisfaction que la rue de Paris s'ornera bientôt d'un bel espace vert réservé aux enfants. Elle demande qu'une sablière y soit réservée aux petits et souhaite qu'une surveillance y soit exercée, afin de lui garder son caractère de jardin pour enfants.

DISTRIBUTION ANNUELLE AUX ENFANTS DES ECOLES.-

Madame DEFLINE annonce que l'Administration procédera avant l'hiver comme les années précédentes, à une distribution d'objets vestimentaires aux enfants les plus nécessiteux des Ecoles publiques et privées.

Cette distribution, qui se fera avec la collaboration des Directeurs d'école, consistera en galoches, pull-overs, écharpes, culottes garçonnettes et tabliers.

La Commission approuve ce choix et estime à sa juste valeur cette distribution si utile aux familles chargées d'enfants.

Après épuisement de l'ordre du jour, quelques questions déjà évoquées antérieurement sont débattues à nouveau.

1°- CENTRES SOCIAUX ET FAMILIAUX . -

M. DESORT est prêt à organiser le fonctionnement du premier de ces centres, dans le quartier d'Esquermes. La mise au point pourrait être faite incessamment, en collaboration avec M. Sander, M. Milleville et le Service Municipal de la Famille .

2°- La Commission demande quel est l'intérêt de faire stationner ensemble plusieurs agents de police à un carrefour, avec mission apparente de surprendre les contrevenants. Un seul agent au milieu de la chaussée semblerait beaucoup plus utile pour régler la circulation.

3°- NETTOIEMENT DES VOIES PUBLIQUES . -

La Commission demande que l'arrêté concernant le nettoyage des trottoirs soit rappelé à la population .

Que le ramassage des poubelles se fasse avec un peu plus de soin.

Ne peut-on exiger des propriétaires de chiens une plus grande discipline quant aux endroits où ils les conduisent pour leurs besoins quotidiens ? .

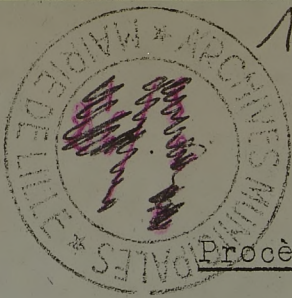
PROPRETE MORALE DE LA VOIE PUBLIQUE . -

Les affiches, brochures et revues licencieuses ou à caractère obscène s'étalant de plus en plus nombreuses sur les murs et les kiosques de la ville, la Commission demande s'il est possible de rechercher les textes en vigueur permettant de juguler et interdire cet état de choses. D'ores et déjà, M. MESTDAGH réitérera à l'afficheur adjudicataire des emplacements municipaux réservés, l'interdiction d'apposer toute affiche ou réclame qui semblerait présenter un caractère délictueux, sans l'avoir préalablement soumise à l'Administration Municipale .

Le Secrétaire,

Régibo.

VU :
La Présidente,
P. Defline .



AD6/26

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE LA FAMILLE

Procès-verbal de la réunion du Vendredi 27 Janvier 1950

La Commission Extra-Municipale de la Famille s'est réunie le vendredi 27 Janvier 1950, à 18 H.30, à l'Hôtel de Ville, dans le Cabinet de M. MESTDAGH, Chef de la 2ème Division.

Président la séance : Mme DEFLINE, Adjointe au Maire, Déléguée à la Famille.

Etaient présents : Mme BOCQUET, Conseillère Municipale; M.M. DUCASTEL, BOULANGE, DESORT, GONTHIER, représentants des Associations Familiales.

Etaient absents : Mme TYTGAT, Conseillère Municipale, et BAILLEUL, de l'A.F.O.

S'étaient fait excuser : M.M. MILLEVILLE, D^r DEFAUX, Conseillers Municipaux, M. SANDER, Mme VANSPRANGHE, des Associations Familiales.

Assistaient à la réunion : M. MESTDAGH, Chef de la 2ème Division, M. LEROUGE, Chef des Services d'Assistance, M. REGIBO, Secrétaire.

La séance est ouverte à 18 H.30.

FOIRE COMMERCIALE DE LILLE 1950.-

Avant de passer à l'ordre du jour, Mme DEFLINE soumet à la Commission certains projets relatifs à l'installation d'une section de la Famille à la Foire Internationale de Lille en 1950.

Ces projets ont déjà fait l'objet d'une réunion avec les organisateurs de la Foire et les représentants de plusieurs mouvements de jeunesse, familiaux et pro-familiaux.

Les représentants familiaux présents, tout en acceptant le principe de cette manifestation, se proposent de prendre accord de leurs fédérations avant de donner l'assurance de leur participation.

JARDINS D'ENFANTS.-

M. LEROUGE fait un rapide exposé des résultats enregistrés au "JARDIN DES P'TITS QUINQUINS" depuis l'ouverture d'octobre.

Mme DEFLINE annonce alors que l'Administration Municipale décide la création d'un deuxième Jardin d'Enfants dans le quartier St-Sauveur-locaux de l'ancienne Ecole Wicar -; il s'appellera "Jardin Les P'tits Pouchins".

M. DESORT demande que le fronton de la porte d'entrée porte très lisiblement ce titre, flanqué de deux poussins sortant de leur coquille.

...

DISTRIBUTIONS DE NOEL.- La Commission entend un compte-rendu de Monsieur REGIBO sur l'ampleur des distributions faites, par le Service Municipal de la Famille, aux différentes Ecoles de la Ville ainsi qu'aux Crèches Municipales et Jardin d'Enfants " Les P'tits Quinquins".

8.705 Pièces vestimentaires ont ainsi été réparties pour une Population scolaire globale de 20.000 Enfants environ.

La Commission enregistre avec satisfaction l'effort réalisé par la Municipalité à cette occasion.

LAVOIRS COLLECTIFS.- Cette question très importante est mise à l'ordre du jour, du fait de la fermeture possible du lavoir de la rue Malpart.

Des renseignements seront pris en vue de connaître les raisons de cette décision.

Mais l'action ne doit pas se limiter à cela.

- Est-il souhaitable de créer, à Lille, un réseau de lavoirs économiques ? Par quels moyens cela est-il réalisable ?

Au cours de l'échange de vues qui suit, on évoque le lavoir d'Halluin, édifié par le Mouvement Populaire des Familles, avec l'argent provenant d'actions prises par les Familles d'usagers éventuels et une avance de la Caisse d'Allocations Familiales. Cette réalisation a donné jusqu'à présent de bons résultats.

A Roubaix les Associations de Familles ont mis au point un projet qui doit bientôt voir le jour.

A Lille les Associations Familiales se sont déjà penchées sur ce problème et paraissent hésiter sur la formule à employer.

Si l'on en créait, il serait souhaitable qu'ils fussent d'importance moyenne, mais nombreux, pour éviter un trop grand dérangement des usagers.

Si la Ville de Lille s'intéressait à un programme de ce genre, les frais pourraient être supportés :

1°- Par la Ville,

2°- Par les Associations Familiales

3°- Par une participation de la Caisse d'Allocations Familiales.

Une visite du Lavoir d'Halluin est projetée pour étudier sur place cette réalisation.

COORDINATION SOCIALE.- Madame DEFLINE annonce que le Centre Social et Familial du quartier des Bois Blancs va s'ouvrir bientôt dans l'ancien Bureau d'Octroi du Pont de Cantelieu.

Les "Routiers Scouts" Société Municipale de Scoutisme vont procéder incessamment à la remise en état.

La permanence sera assurée par des militants familiaux et des Assistantes familiales des différents services de la Ville.

BOIS-BLANCS. - Il y est prévu la création d'une consultation de nourrissons, mais celle-ci est subordonnée à l'accord des Services de Protection Maternelle et infantile .

A l'issue de la réunion, Monsieur DESORT, représentant la Fédération Générale des Familles, exprime à l'assemblée le regret de n'avoir pu obtenir de l'Administration Municipale la location du Palais Rameau pour y installer l'Exposition des Arts Ménagers et de l'Habitat qui avait été projetée par sa Fédération.

Une nouvelle réunion est prévue pour le Vendredi 10 Février à 18 heures 30.

La date de la Fête des Mères n'est pas encore fixée pour 1950.M. Desort prend l'engagement de s'informer auprès du Ministère lors de son voyage très prochain à Paris .

L'organisation du programme de cette fête sera donc inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

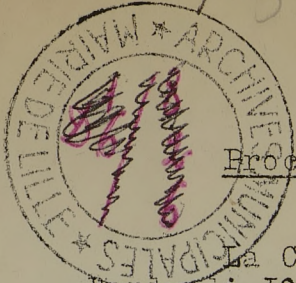
Séance levée à 20 heures 10.

Le Secrétaire,

Régibo .

La Présidente,

P. Defline.



COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE LA FAMILLE

Procès-Verbal de la Réunion du Vendredi 10 Février 1950

La Commission Extra-Municipale de la Famille s'est réunie le Vendredi 10 Février 1950 à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville, dans le Cabinet de M. MESTDACH, Chef de la 2ème Division.

Présidait la séance: Madame DEFLINE, Adjointe au Maire, Déléguée à la Famille.

Etaient présents: MM. DUCASTEL, BOULANGE, SANDER, et BAILLEUL, représentants des Associations familiales.

Etait absente : Madame TYTGAT, Conseillère Municipale.

S'étaient fait excuser: Madame BOCQUET, Dr. DEFAUX, Conseillers Municipaux, M. GONTHIER, Mme VANSPRANGHE, M. DESORT, des Associations familiales.

Assistaient à la réunion :

M. MESTDACH, Chef de la 2ème Division
M. LEROUGE, Chef des Services de l'Assistance
M. REGIBO, Secrétaire.

La séance est ouverte à 18 heures 30.

FOIRE COMMERCIALE 1950 - SECTION DE LA FAMILLE -

D'un échange de vues entre les représentants familiaux, MM. SANDER, BOULANGE, et DUCASTEL, il apparaît que les Associations qu'ils représentent sont réticentes quant à une participation active à cette réalisation.

La principale raison semble donnée par M. BOULANGE qui estime que la promotion de la Famille souffrirait d'être mêlée à des réalisations matérielles.

Ce serait faire une propagande inverse.

Madame DEFLINE répond qu'elle a l'accord de M. GOSSET, Directeur Départemental de la Population; M. BABILLOT, Inspecteur Principal de l'Enseignement Technique; Melle DOMERGUE, Directrice de l'Institut Ménager du Nord, qui pensent que la Famille doit être présente dans une manifestation comme la Foire Internationale de Lille et faire connaître les activités mises en oeuvre pour l'éducation des jeunes afin de les rendre aptes à fonder et à gérer sérieusement un foyer, première condition de sa solidité et du bonheur familial.

Madame DEFLINE s'étonne que les Associations familiales ne comprennent pas mieux l'intérêt des familles.

M. BAILLEUL de l'A.F.O. voudrait que le Stand de la Famille mette en évidence les réalités actuelles que doivent affronter les familles ouvrières :

Drame du logement,
" de la construction,
ete

et mettre en valeur les services créés par les Associations familiales.

.....

.....

Une réunion de mise au point devant avoir lieu Mardi 14 Février en son Cabinet, avec MM. BABILLOT, GOSSET, et Mlle DOMERGUE, Madame DEFLINE y invite les représentants familiaux.

Il est à remarquer qu'à cette réunion, seuls, les représentants familiaux étaient absents.

LAVOIR COLLECTIF -

M. LEROUGE a rendu visite à la Société "LA LAVANDE", rue Malpart.

Dix cases sont à la disposition du public. Il y a 4 cycles de lavage par jour: 7 h. - 11 h. - 13 h. - 16 h.

Un tour est organisé et les personnes inscrites sont convoquées.

Ce lavoir doit fermer incessamment.

D'un échange de vues qui s'établit, il semble que si la Ville désirait créer un réseau de lavoirs collectifs, la meilleure formule serait qu'elle réalise les installations et qu'elle les donne en gérance aux organisations familiales semi-publiques.

Une autre formule qui porte ses fruits à HALLUIN, est la forme communautaire.

La difficulté est de trouver des gens compétents qui accepteront d'assurer sérieusement les responsabilités de la gérance.

FETE DES MERES -

M. SANDER demande si la Fête des Mères doit se dérouler sur la plan local, ou départemental.

- Locale et purement lilloise, répond M. MESTDAGH.

M. SANDER : Si elle est locale, elle n'intéresse que les organisations privées. Si, au contraire, on l'organise sur le plan départemental, c'est l'U.D.A.F. qui en assure l'organisation.

Comment répondre à cette question, juridiquement parlant ?

Quoiqu'on ait pensé un moment organiser la remise des diplômes à la Foire Commerciale, la cérémonie pourra sans doute se dérouler comme l'an dernier, à l'Opéra, en considération d'un nombre moins élevé de récipiendaires.

ORGANISATION DE LA JOURNEE -

Madame DEFLINE se mettra en rapport avec M. PONS, pour un appel à la Radio.

Il sera bon que la presse informe les familles de l'heure où passeront ces appels et allocutions.

Madame DEFLINE désire une participation des enfants des Crèches Municipales dans le programme de la Fête des Mères à l'Opéra.

Comme l'an dernier, une visite des Maternités est prévue.

.....

On propose de fêter les anciennes décorées par la remise d'un colis; d'intervenir auprès du Syndicat des fleuristes et pâtisseries pour mettre en vente des bouquets et gâteaux à la portée de la bourse des enfants.

Un article de Presse indiquant que la Commission extra-Municipale de la Famille regrette que l'an dernier les fleuristes n'aient pas compris le geste qu'on leur demandait et espère que cette année il leur sera possible de mettre en vente des petits bouquets gentils et pas chers.

VACCINATIONS des ECOLIERS

et

CONSULTATIONS de NOURRISSONS - M. BAILLEUL, de l'A.F.O., demande que les vaccinations qui ont lieu à l'Institut Pasteur puissent être organisées en groupes sous la direction d'une Monitrice ou si elles ne pourraient avoir lieu dans chaque quartier.

Il s'étonne que dans les consultations de nourrissons le Docteur ne soit pas toujours présent, ou arrive très en retard, les mamans s'en plaignent.

Ces questions seront traitées, à nouveau, lors de la prochaine réunion.

Séance levée à 20 heures 15.

La Présidente,

P. DEFLINE.

Le Secrétaire,

R. REGIBO.

AD6/26
COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE LA FAMILLE

Procès-Verbal de la Réunion du Vendredi 28 Avril 1950

La Commission extra-Municipale de la Famille s'est réunie le Vendredi 28 Avril à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville, dans le Cabinet de M. MESTDAGH, Chef de la 2ème Division.

Présidait la séance: Mme DEFLINE, Adjointe au Maire, déléguée à la Famille.

Etaient présents: M. le Docteur DEFAUX, Conseiller Municipal, MM. DUCASTEL, BOULANGE, SANDER, BAILLEUL, GONTIER, DESORT, représentants des Associations familiales.

Etait absente : Mme TYTGAT, Conseillère Municipale.

S'étaient fait excuser: M. MILLEVILLE, Mme BOCQUET, Conseillers Municipaux, Mme VANSPRANCHE de l'A.F.O.

Assistaient à la réunion :

M. MESTDAGH, Chef de la 2ème Division,
M. LEROUGE, Chef des Services de l'Assistance
M. REGIBO, Secrétaire.

La séance est ouverte à 18 heures 40.

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion, les représentants familiaux estiment qu'il y a lieu d'opérer une rectification au paragraphe : "Foire Commerciale". Le deuxième alinéa doit être remplacé par le texte ci-dessous :

"M. BOULANGE craint qu'en présentant dans une même section les associations familiales et les réalisations parafamiliales ou celles que recherchent le mieux-être des foyers, le public se fasse une idée fautive de l'idée familiale et des véritables buts des associations représentées sur le plan semi-public."

Avant de passer à l'ordre du jour, Mme DEFLINE parle de l'ouverture prochaine d'un secrétariat familial au Pont de Canteleu. Les permanences seront assurées en semaine par des assistantes sociales et le dimanche de 10 heures à 11 heures par des militants des Associations Familiales.

M. BAILLEUL serait désireux qu'on définisse le travail qui s'y fera. M. DESORT pourra nous dire comment travaillent les secrétariats familiaux existant dans le département du Nord.

FETE DES MERES -

Le Comité aura cette année à sa tête :

- comme Président : M. le Maire
- Comme Vice-Président: M. SANDER, Vice-Président des Associations des familles de Lille.

Visite des Maternités - Elle se fera par des délégations composées comme l'année dernière et après accord des intéressés de Mmes LANQUETIN, GAIFIE, MINNE, PAGET, GOSSET, SALMON, et de cinq mères de famille appartenant aux Associations Familiales.

Comme les années précédentes, les visites seront précédées du dépôt d'une gerbe au Monument du P'tit Quinquin. Prévoir le nettoyage du Monument et aménagement des abords pour en permettre l'accès et l'enlèvement des ronces.

.....

Programme de l'Après-midi - Une autre délégation se rendra au P'tit Quinquin avant la cérémonie de l'Opéra, une gerbe sera déposée par M. le Maire.

A l'Opéra - Cérémonie de remise des diplômes et médailles après les discours d'usage.

Partie récréative: Spectacle donné par les enfants de la Crèche de Fives (chansons mimées).

Ballet d'enfants sous la direction de M. ROSSET - durée 3/4 d'heure.

Chorale de M. DEHOVE.

Un numéro de clowns terminera la séance.

Après la représentation, distribution de colis aux mamans décorées. Les enfants auront été l'objet d'une distribution de bonbons à l'entrée.

M. SANDER propose que les autorités décorent les mamans et ne se contentent pas de leur remettre la médaille dans son écrin.

FLEURS - Les représentants familiaux préconisent de faire paraître dans la presse un communiqué disant leur regret d'avoir constaté que certains fleuristes n'ont pas cru, l'an dernier, devoir se mettre à la portée des bourses enfantines à l'occasion de la Fête des Mères. Ils expriment le désir de voir mis en vente cette année, des bouquets à la portée de toutes les bourses.

RADIO - Comme l'an dernier "Bonne Fête aux Mamans" par un enfant. Puis interview de quelques mamans.

La veille au soir un court métrage en l'honneur des mamans passera à la télévision. Le tout annoncé par communiqué de presse.

M. DESORT demande qu'on décore la Ville de façon plus importante que les autres années.

Mme DEFLINE va faire envoyer une lettre aux Directeurs d'école pour leur demander de prévoir quelque chose dans chaque Etablissement scolaire.

Egalement, une intervention sera faite auprès des ministres des cultes.

AFFICHES - Il existe cette année 3 modèles d'affiches invitant la population à fêter les Mères. M. DESORT les possède. La Ville en achèterait 500.

QUESTIONS DIVERSES

Cantines scolaires privées - M. BAILLEUL s'étonne qu'il n'y ait que 3 Centres de distribution de tickets. Renseignements pris, à l'origine tous les tickets étaient retirés à la Mairie. C'est pour éviter un trop grand déplacement aux familles habitant à la périphérie que l'employé chargé du service a organisé son travail de manière à tenir seul les deux permanences ouvertes périodiquement à l'école Saint-Bernard, 22 rue de Canteleu, et à l'Ecole Notre Dame de Lourdes, 73 rue Sainte Catherine. Les deux Centres permettant à eux seuls la distribution de la plus grande majorité des cartes avec le moindre déplacement des bénéficiaires.

Il est d'ailleurs à remarquer que certaines familles à qui un de ces centres est offert, préfèrent venir se faire servir en Mairie.

.....

Observons qu'un troisième Centre ouvert quelque temps rue Saint-Gabriel, ne vit qu'un seul client.

H.B.M.

M. BAILLEUL fait part de l'émotion des foyers ouvriers devant l'éclosion à travers la Ville de terrains de sports et demande si les Services Municipaux ne pourraient faire activer aussi aisément la reconstruction des logements qui, d'après lui, est plus urgente encore.

Mme DEFLINE lui répond que dans la Ville, il existe un Office d'H.B.M. Celui-ci est seul chargé des décisions relatives à la reconstruction; son autonomie est entière.

On décide alors que les familiaux feront une démarche auprès de l'Office des H.B.M.

Mme DEFLINE s'informerait si l'on peut avoir des statistiques officielles du logement à Lille.

VOEU RELATIF AUX VACCINATIONS -

Avant de se séparer, les Membres de la Commission extra-Municipale de la Famille émettent le vœu que la vaccination triple associée soit organisée dans les écoles après avis préalable des parents.

Ils désirent qu'un accord soit réalisé à ce sujet entre les Services de la Santé et l'Inspection Académique.

Séance levée à 20 heures 30.

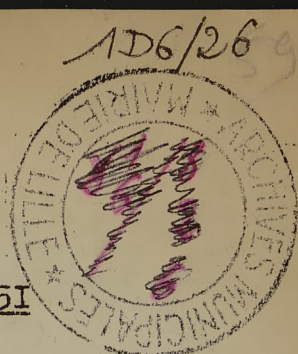
La Présidente,

P. DEFLINE.

Le Secrétaire,

R. REGIBO.

AD6/26
COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE LA FAMILLE
=====



Procès-verbal de la réunion du Vendredi 9 Février 1951

La Commission Extra-Municipale de la Famille s'est réunie le Vendredi 9 Février 1951 à 18 Heures 30 à l'Hôtel de Ville, dans le Cabinet de Madame DEFLINE, Adjointe au Maire.

Présidait la séance: Madame DEFLINE, Adjointe au Maire, déléguée à la Famille.

Étaient présents: Mme TYTGAT, M. le Dr DEFAUX, M. MILLEVILLE, Conseillers Municipaux, M.M. BOULANGE, DESORT, DUCASTEL, SANDER, de la Fédération Générale des Familles. Mme DUQUESNE, M. CLEVES, Président de l'Association Familiale Ouvrière.

Était absent: Mme BOCQUET, Conseillère Municipale.

S'étaient fait excuser: Mme VANSPRANGE de l'A.F.O., M. GONTIER représentant les Familles Protestantes.

Assistaient à la réunion: M. MESTDAGH, Chef de la 2ème Division
M. REGIBO, Secrétaire.

FETE DES MERES 1951.-

La fête des Mères aura lieu cette année le 27 Mai. Comme les années précédentes la Ville de Lille tient à honorer dignement les Mamans et par elles la Famille, en fêtant les Mères promues dans l'Ordre de la Famille Française.

Le processus suivi au cours de ces dernières années serait un peu modifié.

VISITE DES MATERNITES.- La visite officielle aux Mamans en maternité aurait lieu le samedi après-midi au lieu du dimanche matin. Cette matinée serait alors réservée aux manifestations dans les quartiers.

M. CLEVES annonce alors la décision de l'Association Familiale Ouvrière de ne pas prendre part aux manifestations officielles à l'occasion de la Fête des Mères.

Le thème qu'il développe est celui-ci: "Il n'est pas honnête de prétendre honorer et fêter les Mamans une fois l'an et entre-temps de se désintéresser de leurs charges trop lourdes, des difficultés de logement, du manque de confort auquel les oblige le standard de vie trop bas des familles ouvrières.

M. SANDER lui répond que c'est un mauvais moyen que d'être absent à l'occasion d'une journée comme celle de la Fête des Mères. C'est au contraire le moment de se compter et de s'unir entre familiaux afin d'être plus forts pour faire entendre la voix de toute les Familles de France et d'exiger pour elles une vie plus digne grâce à une meilleure répartition des biens et des charges.

PAVOISEMENT.- M. DESORT exprime son espoir que cette année la Préfecture sera pavoisée, il fait remarquer que l'an dernier ce monument public n'avait reçu aucune décoration particulière, ce qui est fâcheux.

Il est souhaitable que les rues de la Ville soient également bien décorées et pavoisées.

CEREMONIE A L'OPERA.- La Cérémonie de la remise de Médailles aura lieu à l'Opéra.

La salle en sera demandée à M. le Professeur PAGET, Adjoint délégué aux Théâtres

Une matinée récréative suivra la remise des diplômes, pour laquelle Mme DEFLINE s'assurera le concours de la Troupe de Tante Ginette et de M. LECOMTE.

Il serait utile qu'un micro fut installé sur la scène pour permettre une meilleure sonorisation.

COLIS AUX MÈRES MÉDAILLÉES. - Au cours de ces dernières années les Mères Médaillées ont reçu un colis de denrées et de friandises d'un volume proportionnel à l'importance de la médaille et des brâoches.

Cette année il paraîtrait intéressant de modifier la nature de ces distributions M. DESORT propose que chaque Mère décorée reçoive à domicile un pâté en croûte auquel on ajouterait pâtisserie et fleurs.

La confection de ces pâtés pourrait être demandée aux différentes Ecoles Ménagères de Lille:

- l'Institut Ménager du Nord
- l'Ecole Valentine Labbé
- le Centre Ménager de la rue de Flandre
- l'Ecole Technique de Loos

M. BOULANGE propose de rechercher parmi les Mères Médaillées celles qui auraient le plus besoin d'améliorations dans leur habitation et demande s'il est possible de faciliter les échanges de logement.

QUESTIONS DIVERSES. - M. SANDER demande si les logis de certains vieillards ne pourraient recevoir un rajeunissement, peinture, badigeonnage, tapisserie, par des étudiants, scouts, etc...

Pourrait-on faire l'inventaire de ces logements?

M. CLEVES dit qu'une lettre est adressée à M. le Maire relative à la réapparition dans les kiosques de lectures licencieuses. On lui répond que le Ministre de l'Intérieur a cassé l'arrêté qu'il avait pris concernant l'interdiction de certains ouvrages ou revues et que M. le Préfet du Nord a également rapporté l'arrêté qu'il avait pris lui-même à ce sujet.

M. DESORT promet d'apporter à la prochaine réunion des choses intéressantes sur la question soulevée par M. CLEVES.

Les Membres de la Commission proposent qu'un vœu soit émis par le Conseil Municipal au sujet de l'interdiction des livres et revues contraires à la morale et que l'Association des Maires soit alertée à ce sujet.

AUGMENTATION DU PRIX DU GAZ ET DE L'ELECTRICITE. - M. SANDER lit une documentation relative aux différentes solutions proposées pour aménager l'augmentation.

Un débat s'ouvre sur la meilleure méthode à préconiser.

Il semble que des tarifs dégressifs pour la consommation domestique soient indispensables.

M. BOULANGE suppose que ceux-ci ne seraient appliqués qu'aux familles possédant un nombre suffisant d'appareils ménagers électriques ou au gaz.

Les Associations familiales vont sans tarder se préoccuper de ce problème afin d'influencer si possible la décision gouvernementale.

BUREAU DE POSTES DU BUISSON. - M. DUCASTEL dit que le quartier du Buisson voudrait posséder un Bureau de Postes. Il est question d'en ouvrir un dans un Débit de Tabac.

Cette solution ne paraît pas bonne, il craint que les usagers ne se

.....

sentent obligés de consommer dans le débit lorsqu'ils auront à effectuer des opérations postales. Il souhaiterait que l'on puisse profiter de la construction du Groupe d'H.L.M. rue du Buisson pour installer un Bureau dans ce Groupe.

M. DUCASTEL demande également s'il serait possible de trouver un local pour installer un Secrétariat Familial à Pellevoisin.

M. SANDER demande pourquoi on a transféré le Commissariat du 6ème Arrondissement.

N'y a-t-il pas une transformation de maison d'habitation en local administratif?

Qu'à-t-on fait de l'ancien local ?

ESPACES VERTS.-

Jardin du Marché aux Chevaux.- Des modifications sont actuellement apportées à la Place du Marché aux Chevaux. La Commission s'étonne de ne pas avoir été tenue au courant.

Elle souhaite que dans le jardin qui s'y construit les Services Municipaux ménagent un endroit pour les ébats des enfants.

M. MILLEVILLE demande que les aubettes qui existent ne soient pas démolies.

PORTE DE GAND.-M. DUCASTEL souhaite qu'un espace vert soit aménagé entre la Porte de Gand et la Porte de Roubaix en y prévoyant un coin pour les mamans.

SQUARE FOCH (Square Dutilleul) M. SANDER pose la question de savoir quand sera terminée la construction des abris pour les mamans et les enfants?

PLACE DE L'ARBONNOISE.- Ne pourrait-on y installer des bancs ?

BOIS BLANCS.- M. MILLEVILLE serait heureux de voir créer un jardin pour les mères et les enfants.


L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 30

Le Secrétaire,

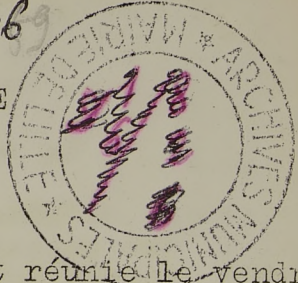
R. REGIBO

La Présidente,

P. DEFLINE



AD6/26



COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE LA FAMILLE

Procès-verbal de la réunion du vendredi 16 Mars 1951

La Commission Extra-municipale de la Famille s'est réunie le vendredi 16 Mars 1951 à 18 h 30 à l'Hôtel de Ville, dans le Cabinet de Mme DEFLINE, Adjointe au Maire.

Présidait la séance : Mme DEFLINE, Adjointe au Maire, déléguée à la Famille.

Etaient présents : Mme TYTGAT, M. MILLEVILLE, Conseillers municipaux
MM. SANDER & DUCASTEL de la Fédération Générale des Familles
M. GONTHIER, Président de l'Association des Familles Protestantes

S'étaient fait excuser : Mme BOCQUET, M. le Docteur DEFAUX, Conseillers Municipaux
MM. BOULANGE & DESORT de la Fédération Générale des Familles
Mme DUQUESNE, M. CLEVES de l'Association Familiale ouvrière.

Assistaient à la séance : M. MESTDAGH, Chef de la 2ème Division
M. REGIBO, Secrétaire.

En ouvrant la séance Mme DEFLINE demande si des observations sont à présenter sur le P.V. de la séance du 9 Février - Aucune observation.

La Présidente indique que c'est par erreur que Mme BOCQUET a été portée absente lors de la dernière réunion bien que cette dernière l'avait personnellement informée des difficultés qui s'opposaient à sa présence ce soir là. Mme BOCQUET demande une rectification du P.V. de la séance du 9 Février - dont acte. Après cette rectification le procès-verbal est adopté.

FETE DES MERES

Dans le cadre de la Fête des Mères qui doit se dérouler le 27 Mai prochain, la Commission recherche quelles sont les attentions dont pourraient être l'objet certaines catégories de mamans lilloises.

Mme DEFLINE fait part d'une proposition qu'elle a reçue visant à ce qu'une distinction soit réservée à la veuve chargée d'enfants la plus méritante parmi les récipiendaires de cette année. Cette distinction pourrait se concrétiser par un prix spécial de 5.000 Fr.

Une autre proposition envisage de créer 2 prix, l'un de 10.000 Fr, l'autre de 5.000 Fr.

Les lauréates seraient retenues par la Commission Extra-municipale de la Famille après étude des dossiers des récipiendaires.

Une autre proposition est faite en faveur d'une réduction de la cote mobilière au profit des Mères médaillées.

...../

Un voeu serait porté au Conseil Municipal dans ce sens.

M. SANDER.- Revenant sur une proposition faite le 9 Février demande que soient recherchées dans les dossiers de la promotion 1951, les personnes dont le logement semblerait laisser le plus à désirer, en vue de leur réfection, blanchiment, amélioration de l'éclairage etc... par les scouts et les étudiants en accord avec le Comité Lillois de lutte contre le Taudis.

Mme DEFLINE.- indique qu'elle a été saisie par une Directrice d'école d'une proposition visant à rechercher de meilleurs moyens de couchage pour les enfants dans certaines familles nombreuses où l'on ne dispose que de peu de chambres et de peu de ressources.

Il serait nécessaire que les Associations Familiales étudient particulièrement cette question.

Ceci nous amène au problème de la Construction.

M. MILLEVILLE fait état du chiffre d'affaires global de la Ville de Lille en 1950 qui s'est élevé à 73 milliards, sur lequel la Ville prélève 1,75 de taxe locale.

Il propose de demander à l'Administration de porter cette taxe à 2 % et de réserver les 0,25 supplémentaires à la construction de logements.

MARCHES PASSES PAR LE SERVICE DE LA FAMILLE.-

Pour répondre à une interpellation dont a été l'objet l'Administration Municipale lors de la dernière séance du Conseil Municipal, Mme DEFLINE fait un rapide exposé sur la manière adoptée pour effectuer les achats nécessaires aux distributions du Vestiaire Municipal.

Puis M. REGIBO donne des explications sur les difficultés rencontrées par le Service de la Famille pour faire face aux innombrables demandes de secours.

La situation en Janvier était celle-ci :

1.500 familles supplémentaires à servir depuis un an soit 10.000 au lieu de 8.500. Cette situation continue à s'aggraver. Augmentation de 20 à 50 % sur les matières premières ou articles finis. - Crédit pour 1951 sensiblement égal à celui de 1950 - d'où plus que jamais nécessité de rechercher les meilleures occasions en articles hors cours pour permettre au Service de maintenir la fréquence de ses distributions.

Le moyen traditionnel de couvrir les besoins est de procéder par appels d'offres afin de mettre en compétition un certain nombre de Maisons, mais les propositions faites ne concernent alors que des articles désignés par avance et sur des séries en cours, au prix du jour, à l'exclusion des articles hors série, c'est-à-dire les plus intéressants.

...../

Cela nous oblige à procéder autrement. Le meilleur moyen est de s'adresser à des fournisseurs de longue date connaissant les besoins du Service, la régularité de ses offres et la ponctualité du règlement des factures; débattre avec eux les meilleurs prix en fonction de ceux pratiqués les années précédentes et des qualités déjà fournies et obtenir souvent des articles excellents aux prix anciens ou hors cours (résultats obtenus seulement par la continuité des affaires traitées).

Cette façon de procéder n'interdit pas de faire par ailleurs une prospection personnelle qui donne souvent ses fruits un peu plus tard. Il reste les occasions intéressantes qui se présentent d'elles-mêmes, ce qui est plus rare.

La Commission peut apprécier le résultat de cette manière d'agir en constatant la qualité et les prix d'un certain nombre d'articles présentés.

QUESTIONS DIVERSES - M. MILLEVILLE demande que l'Administration envisage de faire installer dans les Ecoles, des tapis de caoutchouc qui permettraient aux enfants de se livrer dans de bien meilleures conditions aux exercices de gymnastique.

M. LALLAU sera saisi de cette demande pour en étudier les possibilités de réalisation.

TRAMWAY - Ligne I - M. SANDER constate que contrairement à ce qui est appliqué sur les autres lignes, la fin de section Ville pour la Ligne I est fixée Place Le Roux de Fauquemont (Ancienne Porte de Canteleu) alors que les limites de la Ville vont bien au-delà. Il demande donc que la fin de section soit reportée avenue de Bretagne ou au moins au Pont de Canteleu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19heures 50.

Le Secrétaire,

R. REGIBO.

La Présidente,

P. DEFLINE

ND 6/26

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE LA FAMILLE

Procès-verbal de la réunion du 29 Octobre 1951.

La Commission Extra-Municipale de la Famille s'est réunie le lundi 29 Octobre 1951 à 18 h 30 à l'Hôtel de Ville, dans le Cabinet de Mme DEFLINE Adjoint au Maire.

Présidait la séance : Mme DEFLINE Adjoint au Maire.

Etaient présents : M. MILLEVILLE, Conseiller Municipal
M.M. SANDER et DUCASTEL de la Fédération Générale des Familles.
M. GONTIER de l'Association des Familles Protestantes.

S'étaient excusés : Mme BOCQUET, Conseiller Municipal
M. DESORT de la Fédération Générale des Familles.

Etaient absents : Mmes TYTGAT, VANSPRANGHE, DUQUESNE,
M.M. le Dr DEFAUX, CIEVES, BOULANGE.

En ouvrant la séance Mme DEFLINE souhaite la bienvenue aux Membres présents et s'excuse d'avoir laissé en sommeil trop longtemps à son gré, la Commission Extra-Municipale de la Famille.

AIDE MUNICIPALE A LA MERE DE FAMILLE -

Mme DEFLINE expose à l'Assemblée qu'elle a eu l'occasion à maintes reprises de s'apercevoir que le règlement actuel de l'Aide Municipale à la Mère de Famille comportait un horaire peu pratique lorsque les mamans sont aidées par un Service organisé d'Aides aux Mères.

Elle se propose donc de demander à l'Administration Municipale de modifier ce règlement en répartissant le temps de travail de la façon suivante : les dix premiers jours à raison de Huit heures par jour, et les cinq jours suivants à raison de Quatre heures par jour.

Cette formule étant d'ailleurs susceptible d'aménagement dans des cas particuliers - Adopté -

POLICE DES RUES - M. SANDER fait part à la Commission de ses inquiétudes en ce qui concerne la sécurité de la rue en particulier le soir.

D'après ses informations Lille deviendrait une ville de relégués et un nombre assez important de ces individus seraient envoyés chez nous pour travailler.

De plus, à son avis, le nombre grandissant des Nord-Africains constitue un danger pour nos filles et nos enfants en particulier.

Il demande si l'Administration Municipale ne pourrait en accord avec les autres Services Publics organiser la défense des familles lilloises.

A Roubaix où le danger grandit, il serait question de fermer les écoles à quatre heures cet hiver.

HABITAT POPULAIRE.- M. MILLEVILLE rappelle qu'il a déjà soulevé à plusieurs reprises la question du logement ouvrier et il attire l'attention de la Commission sur la gravité de ce problème, il demande que l'Administration Municipale emploie tous les moyens à soulager les victimes de cette crise du logement, qu'il dénonce comme le plus grand fléau actuel.

A ce sujet, Mme DEFLINE invite fortement les Associations Familiales à rester en contact étroit avec le Comité d'Amélioration de l'Habitat qui doit pouvoir apporter à ce problème un commencement de solution.

M. MILLEVILLE demande également de prendre en considération particulière le sort des Vieux et souhaiterait que les refuges municipaux puissent fonctionner toute la journée.

Mme DEFLINE répond que cela n'est malheureusement pas possible car la plupart reçoivent les vieillards dans des locaux d'école.

JARDINS.- M. SANDER se fait l'interprète des Familiaux pour féliciter vivement l'Administration Municipale de la réalisation du Jardin du Pigeon Voyageur près du Bois de Boulogne, mais il demande s'il est normal que les vieillards s'y installent d'une façon habituelle. Il souhaiterait que ce Jardin conservât sa destination naturelle et ne soit fréquenté que par les enfants et les personnes qui les accompagnent. Ne serait-il pas possible d'établir une surveillance féminine discrète et adroite dans ce jardin modèle ?

La Commission exprime le désir de voir d'autres réalisations à l'usage des enfants des quartiers populeux.

M. DUCASTEL regrette que le Jardin botanique soit disparu et souhaiterait une intervention auprès de M. LE MARC HADOUR, Maire de La Madeleine, pour qu'il envisage la construction d'un Jardin vers le quartier Romarin-Buisson.

Où encore ne pourrait-on aménager quelque chose convenable sur les terrains existant entre la Porte de Gand et la Porte de Roubaix?

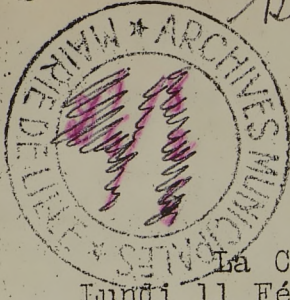
La séance est levée à 19 heures 45.

Le Secrétaire

R. REGIBO

La Présidente

P. DEFLINE



COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE LA FAMILLE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU LUNDI II FEVRIER 1952

La Commission Extra-Municipale de la Famille s'est réunie le Lundi 11 Février 1952 à 18h.30 dans le Cabinet de Mme DEFLINE, Adjointe au Maire.

Présidait la séance : Mme DEFLINE, Adjoint au Maire.

Etaient présents : Mmes BOCQUET, et TYTGAT

MM. le Docteur DEFAUX, MILLEVILLE, Conseillers Municipaux ;
MM. SANDER et DUCASTEL de la Fédération Générale des Familles ;
M. GONTIER, de l'Association des Familles Protestantes.

S'étaient fait excuser : MM. BOULANGE et DESORT.

Etaient absents : M. Mmes DUQUESNE, VANSPRANCHE, M. CLEVES.

Assistaient également à la réunion : M. MESTDAGH, Chef de la 2ème Division, M. REGIBO, Secrétaire.

En ouvrant la séance Mme DEFLINE informe la Commission que l'Administration Municipale désire continuer à vulgariser dans les jeunes foyers des brochures éducatives.

Petit Guide de la Ménagère - Le Conseil Municipal du 22 Février prochain sera appelé à décider l'achat du "Petit Guide de la Ménagère" édité par les Editions Sociales Françaises et destiné à être distribué au moment du mariage à l'Hôtel de Ville. Les membres de la Commission qui adoptent ce point de vue expriment le désir qu'un exemplaire leur soit remis. Ce qui sera fait.

visant Livre d'Or des Fiancés - Par ailleurs, l'Administration Municipale a été saisie d'une offre à diffuser un petit opuscule intitulé "Le Livre d'Or des Fiancés" contenant la plupart des renseignements utiles aux personnes désirant se marier.

A cette brochure s'attache une partie publicitaire qui permettrait de se la procurer gratuitement; une ristourne de 10 francs par exemplaire au profit des Oeuvres de Bienfaisance de la Ville serait, de plus, attribuée.

Malgré cet avantage financier et en conclusion d'une discussion assez soutenue, les représentants de l'Administration Municipale décident qu'il ne peut être donné suite à cette offre estimant que la Ville ne peut se prêter à une publicité avantageuse seulement pour les commerçants qui s'y soumettraient.

Le Petit Guide de la Jeune Maman - "Le Petit Guide de la Jeune Maman" continue à être distribué aux parents à la déclaration d'un premier enfant. M. MESTDAGH tient à affirmer l'intérêt que le public manifeste à l'égard de ce petit livre très bien fait.

La Commission regrette toutefois que ce guide qui contient, dans une première partie, des renseignements intéressant la période prénatale, ne puisse être diffusé avant la naissance.

.....

.....

Plusieurs formules sont envisagées dont aucune ne paraît être parfaite. Après un long échange de vues, il est préconisé de continuer à appliquer le procédé en vigueur.

Toutefois Mme DEFLINE se propose de voir le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales en vue de rechercher une solution meilleure, tout au moins vis-à-vis des familles allocataires lilloises.

Fête des Mères 1952 - Dimanche 25 Mai - En vue de donner aux manifestations officielles déployées à l'occasion de la Fête des Mères un éclat toujours nouveau, Mme DEFLINE demande aux Membres de la Commission s'ils ont des suggestions à apporter.

On tombe d'accord pour procéder cette année encore à la visite des Maternités le samedi après-midi.

On maintient l'appel au Syndicat des Fleuristes pour une vente de bouquets à bas prix.

La Formule appliquée en 1951 quant aux colis offerts aux Mères décorées est excellente. On envisage donc de la reprendre tant par la composition de ce colis (gâteau, vin, café), que par la manière de l'offrir (livraison à domicile).

Mme DEFLINE croit qu'il est nécessaire de voir Mme LEMAIRE, Chef de l'Economat, pour la fourniture du café - peut-être y aurait-il lieu de voter un crédit au cas où la réserve de l'Economat serait épuisée.

Le spectacle serait monté par M. ROSSE. Mme DEFLINE lui a demandé de préparer un numéro inédit.

De plus, le programme pourrait comprendre :

- une partie en hommage aux Mamans
- une partie récréative pour les enfants (clowns)
- quelques chants mimés (voir les "Cantarelles").

La question sera reprise en Mars.

Gratuité de séjour en Pouponnière - Une délibération votée en Juillet 1951 par le Conseil Municipal a prévu la gratuité de séjour à la Pouponnière de Fives pour certains cas d'indigence marquée, après avis de la Commission Extra-Municipale de la Famille.

Le Secrétaire soumet aujourd'hui deux cas :

Celui de Mme WATTEL à qui la Recette Municipale réclame 46.000 francs pour frais de séjour de son enfant pendant la période du 1er Octobre au 31 Décembre 1951.

Celui du ménage DEGARDIN à qui la Recette Municipale réclame 22.200 francs pour la période du 16 Septembre au 12 Décembre 1951.

Après examen de la situation des intéressés, la Commission estime, à l'unanimité, qu'il y a lieu d'éteindre la dette totale des parents dans ces deux cas particuliers.

.....

Relèvement du tarif des Crèches et Garderies d'enfants Municipales.-

Mme DEFLINE fait part à la Commission d'un projet de relèvement de tarif qui sera soumis au Conseil Municipal le 22 Février.

Elle explique que le prix de journée réclamé aux parents est devenu, du fait de la hausse constante du coût de la vie, dérisoirement bas et provoque dans l'exploitation de ces Etablissements un déficit considérable.

Le nouveau prix de journée proposé est de:

100 Frs pour les familles dont les ressources mensuelles n'atteignent pas:	50.000 Frs
150 Frs pour les familles dont les ressources mensuelles n'atteignent pas:	70.000 Frs
200 Frs pour les familles dont les ressources mensuelles dépassent:	70.000 Frs

(non compris les allocations familiales)

Plusieurs membres réagissent à l'annonce de ces chiffres. Tout en comprenant qu'il est nécessaire de combler en partie le déficit d'exploitation, ils regrettent que le premier plafond soit aussi élevé.

Mme BOCQUET et M.M. MILLEVILLE et GONTIER le verraient vers 25.000 Frs. M. SANDER le souhaiterait vers 20.000 Frs.

A ce niveau s'appliquerait un prix de journée de 75 Frs.

M. le Docteur DEFAUX voudrait voir appliquer un barème qui tiendrait compte du quotient familial.

Mme DEFLINE explique que les familles bénéficiaires des crèches ne sont généralement pas des familles nombreuses; que la majorité d'entre elles n'ont qu'un enfant et que ce dernier est placé à la Crèche pour permettre à la maman de travailler. Dans la plupart de ces cas, les deux parents travaillent et il n'est pas excessif de réclamer 100 Frs pour soigner l'enfant pendant toute la journée.

En ce qui concerne les Garderies, les enfants y reçoivent, en plus des soins et des jeux organisés et éducatifs, deux collations très nourrissantes matin et soir et un repas complet le midi. Là encore, de l'avis même des parents le prix actuel de 60 Frs est manifestement bas,

Ainsi que le fait remarquer la Présidente, la délibération contient un paragraphe qui permet d'appliquer le cas échéant, la gratuité ou un tarif réduit aux familles indigentes.

Au surplus, les allocations familiales servies aux familles pour leurs enfants confiés aux Crèches et aux Garderies doivent tout naturellement faire face au paiement de la rétribution réclamée par la Ville.

En conclusion le nouveau tarif est adopté à condition de faire jouer efficacement la clause restrictive pour les cas sociaux.

A ce sujet M. GONTIER demande que soient présentées sans retard à la Commission de la Famille les propositions de réduction de tarif en faveur des familles se trouvant dans la détresse.

Mme BOCQUET demande s'il est possible d'envisager la création d'une Crèche dans le quartier de Wazemmes.

Mme DEFLINE répond qu'elle y a pensé et qu'elle espère pouvoir donner suite à un projet qui lui tient à coeur.

Pouponnière de Fives.-

Cet Etablissement qui reçoit des enfants débiles de tout le département réclame actuellement un prix de journée de 500 Frs aux familles.

La plupart des familles sont bénéficiaires d'un engagement de la Caisse de Sécurité Sociale ou de la Caisse d'allocations familiales pour une participation de 100%, 80% ou 70%.

Le bilan d'exploitation de 1951 a révélé un prix de revient journalier de 970 Frs.

Le déficit est donc considérable et le prix de journée doit être relevé de façon substantielle.

Le Secrétaire informe la Commission qu'au cours d'une entrevue avec le Dr SALMON, Directeur Adjoint de la Santé d'une part, et M. FOULON Sous-Directeur de la Caisse Régionale de la Sécurité Sociale, d'autre part, ces personnalités ont reconnu qu'il était nécessaire que la Pouponnière vive de son prix de journée, que le chiffre de 970 Frs était moyen et dénotait une gestion tout à fait normale de l'Etablissement.

Afin de revenir à une gestion plus saine de la Pouponnière tout en ayant le souci de ne pas écraser le budget des familles bénéficiaires de cet Etablissement, le Conseil Municipal aura à se prononcer sur un nouveau prix de journée de 900 Frs qui serait appliqué le 1er Mars prochain.

D'autre part, la possibilité d'appliquer la gratuité de séjour existe par le jeu de la délibération dont il est fait mention plus haut

De plus, l'agrément de la Pouponnière au titre de l'Assistance Médicale Gratuite doit nous être notifié très prochainement et permettre ainsi l'accueil gratuit d'un certain nombre d'enfants de familles bénéficiaires de l'Assistance Médicale gratuite.

Marchés passés par le Service de la Famille.-

Mme DEFLINE informe la Commission que des marchés seront soumis au prochain Conseil Municipal pour fournitures destinées au Vestiaire.

Elle invite le Secrétaire, Chef du Service de la Famille, à présenter à la Commission quelques-uns des articles achetés dans les Maisons

.....
proposées pour les marchés à passer.

Après examen, les Membres de la Commission sont unanimes à reconnaître que le prix d'achat des objets vestimentaires présentés est nettement inférieur au prix du commerce courant. Quelques-uns de ces membres attachés à l'activité textile de la région estiment l'achat de ces articles comme étant fait dans de très bonnes conditions.

Après un exposé sur la formule d'achat, la Commission constate que le procédé porte ses fruits.

Voeu porté à M. le Président de l'Office Municipal des H.L.M. -

Avant de se séparer, la Commission, par la voix de M. DUCASTEL, émet le voeu que les appartements du Groupe H.L.M. du Buisson fassent au plus tôt l'objet d'une répartition qui apportera aux heureux élus la confirmation d'un espoir longtemps caressé et mettra fin, pour les autres, à une illusion qui les tient dans un énervement constant.

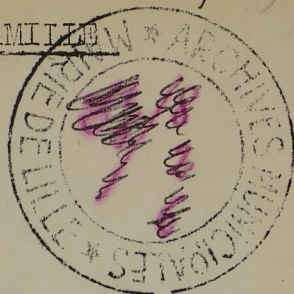
La séance est levée à 20 heures 40.

Le Secrétaire,

R. REGIBO.

La Présidente,

P. DEFLINE.



Procès-verbal
de la réunion du Mercredi 19 Mars 1952

La Commission Extra-Municipale de la Famille s'est réunie le Mercredi 19 Mars 1952 à 18 heures 30 à l'Hôtel de Ville, dans le Cabinet de Mme DEFLINE, Adjoint au Maire de Lille.

Présidait la séance: Mme DEFLINE, Adjoint au Maire, déléguée à la Famille

Etaient présents : MMes TYTGAT, Conseiller Municipal et SILLARD, Présidente des Aides familiales populaires, remplaçant Mme DUQUESNE. MM. LENFANT, Directeur de la Caisse d'Allocations familiales de Lille, BOULANGE, DUCASTEL, SANDER de l'Association des Familles nombreuses, GONTHIER, représentant les familles protestantes.

S'étaient fait excuser: Mme BOCQUET, MM. le Docteur DEFAUX, CIEVES, DESORT, MILLEVILLE.

Assistaient à la réunion : Melle BARRY, Assistante sociale au Service de la Famille, M. REGIBO, secrétaire.

En ouvrant la séance, Mme DEFLINE est heureuse de saluer la présence de M. LENFANT, Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de Lille, qui a bien voulu accepter de répondre à son invitation pour éclairer l'Assemblée sur la complexité du problème des " Aides aux Mères ".

Mme DEFLINE aborde donc cette question immédiatement.

AIDE A LA MERE DE FAMILLE - Elle s'intègre dans deux cadres différents:

1°- L'Oeuvre Municipale de l'Aide à la Mère de Famille dont le règlement est fixé par la délibération n° 1153 du Conseil Municipal en date du 14 Décembre 1943 et modifié par la délibération n° 916 du Conseil Municipal en date du 11 Mars 1949

Cette aide s'exerce par l'attribution de 100 heures de travail gratuit d'une travailleuse familiale à l'occasion d'une 3ème naissance et suivantes. La travailleuse est payée par la Mairie sur la base du salaire horaire de femme de service à l'Hôtel de Ville, soit actuellement 96 Frs 25.

Il est bien entendu que la Ville tient à l'idée du Service gratuit. Lorsque l'aide est accomplie par une personne non intégrée à un service organisé, l'entente est facile sur le prix offert. Le cas est différent lorsqu'une famille fait appel à un Service organisé d'Aide aux mères. Celui-ci ne peut plus se contenter du prix horaire de 96 Frs 25.

Son budget alourdi par des dépenses d'administration, stages de formation, congés etc... fait apparaître un prix de revient horaire de 196 Frs.

Chaque heure de travail laisse donc un déficit de 100 Frs à combler. Pour les familles allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales, celle-ci verse une participation basée sur le salaire familial; mais il reste toujours une participation à payer par la famille.

.... /

2° - L'aide apportée aux familles par les Services d'Aide aux Mères lorsque la maman est fatiguée, malade ou à l'occasion d'une naissance, ne pouvant être prise en charge par le Service Municipal.

Dans ce cas il y a toujours une participation de la famille à côté de la participation de la Caisse de Sécurité Sociale ou de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le débat se déroule sur la meilleure formule à adopter pour aider plus efficacement les familles à l'occasion d'une naissance en préservant :

- 1° / l'idée de gratuité du Service Municipal.
- 2° / le Budget des Services d'Aides aux Mères.

Après un large échange de vues entre les différents membres de la Commission et M. LENEANT, aucune solution ne se fait jour.

Mme DEFLINE propose que le problème soit étudié par les parties et qu'une réunion nouvelle soit provoquée sur ce sujet.

GUIDE DE LA MENAGERE - Mme DEFLINE informe la Commission que le Conseil Municipal sera appelé à décider l'achat de cette brochure très utile aux familles.

La Commission demande qu'un avis de presse en fasse connaître la diffusion par les soins de la Mairie.

GUIDE DE LA JEUNE MAMAN - Mme DEFLINE rappelle à M. LENEANT que la Mairie distribue à l'occasion de la déclaration d'une première naissance le "Guide de la Jeune Maman".

Mais il est évident que la distribution effectuée au moment de la naissance fait perdre à la jeune maman le bénéfice d'une partie des renseignements contenus dans cette brochure et se rapportant à la période prénatale.

A la question posée de rechercher le moyen d'atteindre au meilleur moment les futures mamans lilloises, aucune solution n'est trouvée.

Jusqu'à nouvel ordre les brochures en question continueront à être distribuées par les Services de l'Etat Civil à la déclaration de naissance.

JARDINS FAMILIAUX - Les représentants familiaux sont heureux de constater les efforts de l'Administration Municipale en matière de Jardins et souhaitent que d'autres soient mis à la disposition des familles.

C'est ainsi que le Jardin du Palais Rameau devrait être ouvert au public et aménagé pour servir surtout aux mamans et enfants.

Il serait souhaitable qu'un autre Jardin de ce genre fut créé Place de l'Arbonnoise avec parc à jeux et bancs.

On demande également l'installation de bancs Place de Tourcoing.

Par ailleurs il serait possible d'aménager Place Catinat sous les arbres un magnifique jardin ombragé en enlevant le kiosque et en le remplaçant par un parc à jeux.

JARDIN DU PIGEON VOYAGEUR - M. SANDER fait quelques remarques qui sont approuvées par la Commission.

.../

Ce magnifique jardin devrait être plus particulièrement réservé aux personnes accompagnant des enfants. La fréquentation de ce jardin par les seuls adultes et des vieillards devrait être réglementée.

Bref, s'attacher à conserver à ce paradis des enfants son caractère propre. Cela semble d'autant plus facile que la proximité du Jardin Vauban et du Bois de la Deûle doit donner toute satisfaction aux grandes personnes.

Un communiqué de presse pourrait le rappeler à la population.

Une assistante sociale pourrait y passer le jeudi après-midi.

Par ailleurs, la Commission souhaite de voir étendre au maximum les horaires d'ouverture des différents jardins.

ENCOMBREMENT DES TROTTOIRS.- M. BOULANGE fait part de l'encombrement des trottoirs du quartier des Halles par des colis et caisses de toutes sortes ce qui rend très difficile la circulation des piétons.

De même, rue Desmazières, les voitures militaires sont fâcheusement garées sur les trottoirs aux dépens des piétons qui doivent emprunter la chaussée avec les risques d'accident.

La Commission donne ensuite son avis sur 3 cas qui lui sont soumis en vue d'un dégrèvement du prix de Journée en Garderie d'enfants.

La séance est levée vers 20 heures 45

Le Secrétaire,
R. REGIBO

La Présidente,
P. DEFLINE.

106/26

COMMISSION EXTRA MUNICIPAL DE LA FAMILLE

Procès-verbal
de la réunion du Vendredi 9 Mai 1952



La Commission Extra-Municipale de la Famille s'est réunie le Vendredi 9 Mai 1952 à 18 H.30 à l'Hôtel de Ville dans le Cabinet de Mme DEFLINE, Adjoint au Maire.

Présidait la séance: Mme DEFLINE, Adjoint au Maire, déléguée à la Famille.

Etaient présents: M.M. le Docteur DEFAUX, MILLEVILLE, Conseillers Municipaux,
Mme SILLARD, M.M. BOULANGE, CLEVES, DESORT, DUCASSEL, GONTHIER, SANDER, représentants des Associations de Familles.

Mme TYTGAT Conseillère Municipale assiste au début de séance puis s'excuse, des obligations la prenant ailleurs.

Mme DUQUESNE s'était fait remplacer par Mme SILLARD - désormais cette dernière représentera l'Association Familiale Ouvrière aux lieu et place de Mme DUQUESNE chargée d'enfants et indisponible le soir.

Etait absente: Mme BOCQUET

Assistaient également à la réunion: Melle GALLISSOT, Directrice du Centre Social de l'Oeuvre Suisse d'Entr'Aide Ouvrière.

M. LAVA, Chef du Service Municipal des Fêtes

M. MESTDACH, Chef de la 2ème Division

M. REGIBO, Secrétaire

Mme DEFLINE ouvre la séance à 18 H.45 et aborde immédiatement l'ordre du jour par la discussion sur les cas sociaux présentés au titre de la Pouponnière du Centre Social de Fives.

POUPONNIERE DU CENTRE SOCIAL DE FIVES.- CAS SOCIAUX.-

Le Secrétaire rappelle brièvement les conditions nouvelles dans lesquelles sont accueillis les enfants débiles ou présentant un cas social urgent à la Pouponnière du Centre Social de Fives (Oeuvre Suisse d'Entr'Aide Ouvrière)

Le prix de journée fixé à 500 Frs jusqu'au 29 Février 1952 est passé à 900 Frs à partir du 1er Mars.

Dans ces conditions, la Caisse de Sécurité Sociale de Lille, nous a maintenu sa participation de 80%.

Par contre, la Caisse d'Allocations Familiales de Lille qui intervenait jusqu'alors pour 70% de la totalité du prix de journée a limité sa participation à 70% d'un prix de journée de base de 600 Frs, soit 420 Frs.

La Caisse d'Allocations Familiales de Roubaix-Tourcoing

pratiquant une autre formule limite désormais sa participation à 460 Frs par jour.

Il est bien certain que ces nouvelles modalités nous obligent à exiger des familles une participation personnelle fortement majorée.

Certaines d'entr'elles qui pouvaient régler avant le 1er Mars la participation réclamée se sont révélées dans l'impossibilité de le faire sur la base du tarif en vigueur à partir de cette date.

C'est donc sur la solution de chaque cas particulier posé par la Directrice du Centre, qu'est appelée à se prononcer la Commission en vue de proposer l'admission en non-valeur soit de la totalité, soit d'une partie de la dette.

Il est bien entendu que nous nous trouvons en ce moment dans une période transitoire qui doit cesser avec le départ des derniers enfants admis sous l'ancien régime, et que, par la suite, les cas présentés seront certainement moins nombreux.

Le Secrétaire lit l'exposé de chaque cas social présenté avec une proposition de décompte à la Commission qui exprime son avis (Ces exposés restent au Secrétariat de la Commission de la Famille)

Famille WYART, 26 rue du Magasin à Lille.-

La Commission considérant l'indigence marquée de la famille estime qu'il y a lieu d'appliquer une gratuité totale pour la part qui lui incombe du 4 au 14 Février inclus.

Par ailleurs, inviter cette famille à faire une demande d'Assistance Médicale Gratuite pour la période du 15 Février à la date de sortie non encore fixée à ce jour. Si cette demande était refusée, la gratuité s'appliquerait également à cette 2ème période.

Famille CAPRON, 29 rue de Valmy à Lille .-

La Commission propose d'admettre en non-valeur la somme de 18.810 Frs (période du 1er Mars au 26 Avril 1952) soit 57 jours et de limiter la participation de la mère à 8.550 Frs

Famille COUET, rue J.J. Rousseau à Hellemmes.-

La Commission propose d'admettre en non-valeur la somme de 22.440 Frs pour la période du 1er Mars au 7 Mai, soit 68 jours.

Il resterait à régler par la famille: 6.150 Frs

Famille SEKLI, 120 rue de Tournai à Lille.-

Deux enfants sont en traitement. La Commission constate l'indigence complète de cette famille où règne en maîtresse la

.....

maladie, propose d'admettre en non-valeur la somme de 76.960 Frs et de limiter sa participation à 50 Frs par jour et par enfant pour la période du 1er Mars au 12 Juin 1952, soit 104 jours.

Famille BARROIS, 3 rue Pellart à Roubaix.-

La Commission propose d'admettre en non-valeur une somme de 9.200 Frs pour la période du 8 au 30 Mars 1952 soit 23 jours et de demander à la famille une participation journalière de 500 Frs par jour pour cette période.

Famille SUPEREINSKI, 234 Boulevard Victor Hugo à Lille.

La Commission propose l'admission en non-valeur d'une somme de 19.800 Frs pour la période du 1er Mars au 29 Avril 1952 soit 60 jours, la participation de la mère étant maintenue à 150 Frs par jour.

Famille WULLEPIT, 328 rue Verte à Croix.-

La Commission propose l'admission en non-valeur d'une somme de 12.740 Frs pour la période du 1er Avril au 30 Juin 1952, soit 91 jours.

La participation de la mère serait de 27.300 Frs pour la même période, soit 300 Frs par jour.

Famille PATTIN.-

Cette famille qui connaît de graves soucis depuis un certain temps vient de voir disparaître la maman.

Après exposé de ce cas pénible, la Commission propose d'accorder pour la période du 1er Mars au 8 Juin 1952, soit 100 jours, la gratuité des frais réclamés à la famille, soit l'admission en non-valeur de $100 \times 480 = 48.000$ Frs

Famille SCHOLAERT.-

Les renseignements fournis sur ce cas ne paraissent pas suffisants à la Commission qui demande un complément d'information avant de se prononcer.

Famille DECLEEDT.-

La Commission propose de maintenir à cette famille la participation de 150 Frs jusqu'à la sortie de l'enfant. Il y aurait donc lieu d'admettre en non-valeur la somme de 23.100 Frs correspondant à un séjour de l'enfant du 1er Mars au 9 Mai 1952, soit 70 jours.

FÊTE DES MÈRES 1952.- La Commission aborde alors les questions relatives à l'organisation de la Fête des Mères qui se déroulera le 25 Mai prochain.

Les différentes manifestations se dérouleront dans l'ordre suivant:

Le Vendredi après-midi, sous la présidence de M. le Maire aura lieu dans les Garderies Municipales (Quinquins et Pouchins) une fête familiale au cours de laquelle les enfants offriront des fleurs à leur maman et l'Administration Municipale des objets vestimentaires aux enfants.

Le Samedi après-midi, sous la présidence de M. le Maire la même fête se déroulera dans les Crèches Municipales suivant un processus analogue.

M. SANDER exprime le voeu que des mères de familles militantes des Associations familiales puissent participer à cette fête afin de se faire une idée exacte de l'ambiance régnant dans ces Etablissements - La Présidente est d'accord -

Par ailleurs les personnalités municipales et départementales ainsi que familiales visiteront les Maternités de la Ville où elles honoreront les mamans par des fleurs et des cadeaux, après avoir déposé une gerbe de fleurs au monument du P'tit Quinquin. Les Associations familiales sont invitées à désigner six dames pour ces visites.

Au cours de cette même journée les mères promues cette année dans l'Ordre de la Famille Française recevront à domicile un magnifique colis de victuailles et friandises composé vraisemblablement de:

I Moka pour 12 personnes
I livre de café
I boîte de bonbons
2 boîtes de Cassoulet
I paquet de biscuits

Les mamans seront prévenues par lettre de cette remise à domicile.

Le dimanche après-midi. - A 15 H.30 - Dépôt d'une gerbe par M. le Maire au monument du P'tit Quinquin avec la participation de l'Harmonie Municipale.

A 16 heures - A l'Opéra, cérémonie officielle de remise de diplômes, Médailles et insignes aux Mères lilloises promues en 1952.

La Commission exprime le désir que cette cérémonie prenne un caractère local.

Dans ces conditions, M. le Maire prendra la parole le premier et un représentant des Associations Familiales locales lui succédera.

Les Associations familiales sont invitées à rassembler sur la scène, parmi les personnalités officielles, un nombre suffisamment élevé de militantes mères de famille.

Un spectacle sera ensuite offert aux enfants et aux parents au cours duquel se produiront:

L'Harmonie Municipale

M. ROSSET et sa troupe dans un ballet de Léo Delibes intitulé:
"Soir de Fête"

Puis en seconde partie un spectacle de cirque.

Mme DEFLINE propose de demander à M. NAVADIC ou ROBICHEZ de dire en intermède un poème en hommage aux Mères.

La Présidente suggère d'organiser un radio-reportage dans les Maternités.

Elle verra à ce sujet M. LAFONT tandis que M. DESORT s'entretiendra avec M. FOUCHE.

Ce radio-reportage aurait lieu à la Maternité de l'Hôpital de la Charité et à la Maternité de la Sainte Famille.

Sur une suggestion de M. DESORT la commission est d'accord pour qu'une démarche soit faite également à la Télévision pour une bande en hommage aux mères.

Par ailleurs nous demanderons à la Radiodiffusion de réserver une ou deux émissions du matin à un hommage aux Mères.

PRIME A UNE MERE DECOREE..- Comme l'an dernier la Commission serait heureuse de voir attribuer une prime de 10.000 Frs à la plus méritante des veuves de la promotion 1952.

Il n'y en a qu'une: Mme DEBUCHY. La Commission propose de faire une enquête approfondie. La décision sera prise au cours de la prochaine réunion.

CREATION D'UN LAVOIR PAR LES AIDES FAMILIALES POPULAIRES.

Demande de Subvention.-

Le Service des Aides familiales populaires dont le siège est 79 rue de l'Hôpital Militaire de même que celui des Aides aux Mères du Boulevard Vauban ont depuis longtemps constaté que leur action auprès des familles était limitée par la difficulté qu'éprouvent les Aides à accomplir une des tâches les plus pénibles pour une mère fatiguée: la lessive.

D'autre part, il est bien évident que les travailleuses familiales en permanence au service des familles ne peuvent faire face sans faillir à toutes les besognes qui se présentent à elles: entretien du ménage, soins aux enfants et en plus le nettoyage et la lessive. Cette dernière besogne doit souvent être accomplie dans des conditions très pénibles: manque de place, eau à monter à l'étage, etc., avec la perspective de faire ce travail plusieurs fois par semaine dans des familles différentes.

La solution serait dans la création d'un lavoir réservé aux

familles aidées par le Service . Les Travailleuses familiales pourraient y faire la lessive sans fatigue.

Les Aides familiales populaires ont trouvé un local rue Gantois et ont obtenu un prêt de la Caisse d'Allocations Familiales de Lille pour l'achat de deux machines à laver modernes qui pourraient dépanner 200 familles par mois.

Il reste à aménager le local, le Service des Aides Familiales Populaires demande donc si la Ville serait disposée à lui accorder une subvention de 200.000 Frs à cet objet.

La Commission apprécie hautement cette initiative et souhaite qu'elle se réalise. Elle exprime le vœu que l'Administration Municipale accorde à ce Service si important la subvention demandée et espère que le Service des Aides aux Mères du Boulevard Vauban trouvera bientôt la possibilité d'une pareille installation, et de ce fait une aide semblable de la Ville.

JARDINS DES ENFANTS"

La Commission après avoir constaté unanimement l'enthousiasme qu'ont suscité les Jardins des Enfants" nouvellement créés, demande qu'il soit rappelé au public, par la voie de la Presse, que les dispositions générales de police prévues par les art. 292 à 296 du Code des Arrêtés Municipaux réglementant l'usage des Promenades, Squares et Jardins publics, sont applicables aux "Jardins des Enfants".

Ces dispositions devraient être complétées par l'interdiction d'y pénétrer avec des chiens même en laisse et des bicyclettes tenues à la main.

Ces jardins ayant été créés à l'intention des enfants, leur accès, dans les moments d'affluence, devrait être permis, en priorité, aux Familles accompagnant des enfants.

Enfin la bonne tenue morale de ces lieux familiaux devrait faire l'objet de la vigilance et de la préoccupation constantes des Gardes, afin d'éloigner les gêneurs et de procéder le cas échéant à leur expulsion.

La Commission serait reconnaissante à l'Administration Municipale de vouloir bien faire insérer au Code des Arrêtés Municipaux des prescriptions inspirées de ces suggestions et de donner aux Gardes des "Jardins des Enfants" des instructions formelles en vue de leur stricte application.

Elle demande également que des affiches sous panneau grillagé rappellent constamment ces prescriptions qui serviraient de point d'appui aux sanctions que les Gardes seraient amenés à prendre.

BOIS DE BOULOGNE. - Ainsi que l'avait fait M. LINDER lors de précédentes réunions, Mme SILLARD signale, à son tour, les dangers pour la morale que présentent des individus douteux, fréquentant

régulièrement (ce sont toujours les mêmes) le Bois de Boulogne dans la journée.

M. DESORT apporte également un témoignage convaincant des faits signalés par M. SANDER et Mme SILLIARD.

Mme DEFLINE entretiendra ses Collègues de cette question en même temps que du projet de réglementation des "Jardins des Enfants".

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 H.30

Le Secrétaire,

REGIBO

La Présidente,

P. DEFLINE

AD6/269
COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE LA FAMILLE

Procès-Verbal de la réunion du Lundi 7 Juillet 1952

La Commission Extra-Municipale de la Famille s'est réunie le Lundi 7 Juillet 1952 à 18 heures 30 dans le Cabinet de Madame DEFLINE, Adjoint au Maire.

Présidait la séance : Mme DEFLINE, Adjoint au Maire, déléguée à la Famille.

Etaient présents : MM. MILLEVILLE, Conseiller Municipal, M. Mmes SILLARD, PINOY (remplaçant M. CLEVES), MM. DESORT, SANDER, représentant des Associations Familiales.

Etaient excusés : MM. BOULANGE, DUFAUX, DUCASTEL.

Etaient absents : M.Mmes BOCQUET, TYTGAT, M. GONTHIER.

Assistaient également à la réunion : MM. MESTDAGH, Chef de la 2eme Division, REGIBO, secrétaire.

Madame DEFLINE ouvre la séance à 18h.40. Elle fait d'abord approuver le procès-verbal de la dernière réunion.

Puis elle passe à l'ordre du jour en abordant la discussion sur les cas sociaux soumis par la Directrice de la Pouponnière de Fives.

POUPONNIERE DU CENTRE SOCIAL DE FIVES - Cas Sociaux :

Le Secrétaire lit les rapports de la Directrice sur la situation de plusieurs familles impécunieuses et les propositions d'admission en non-valeur suivantes :

- Famille SCHOLAERT : Au cours de sa dernière réunion la Commission avait demandé un complément d'information avant de se prononcer.

Des renseignements complémentaires, il résulte que la situation de cette famille est encore plus digne d'intérêt qu'on ne le pensait.

Dans ces conditions, la Commission propose d'appliquer un prix de journée de 150 frs au séjour de l'enfant Colette, du 1er Mars au 1er Août 1952, soit 153 jours. Il y aurait donc lieu d'admettre en non-valeur la somme de $153 \times 330 = 50.490$ frs.

- Famille WYART : La situation de cette famille a déjà été évoquée au cours de la réunion du 9 Mai 1952.

Une prolongation de séjour au titre de cas social est nécessaire du 16 Juin au 15 Août 1952.

La Commission estime que la famille devrait être dégrévée de la participation revenant à sa charge.

Une admission en non-valeur de 29.280 frs est proposée, soit 61 jours à 480 frs.

- Famille WULLEPIT : Ce cas a été évoqué au cours de la réunion du 9 Mai 1952.

Une prolongation de séjour à la Pouponnière ayant été rendue nécessaire, il est demandé pour cette période un dégrèvement sur le prix de journée, égal à celui appliqué pour la période antérieure, du 1er juillet au 30 Août inclus, soit 62 jours.

.....

La Commission est d'accord et demande l'admission en non-valeur d'une somme de $62 \times 140 = 8.680$ francs.

- Famille PATIN : La situation de cette famille a été évoquée au cours de la réunion du 9 Mai 1952.

Pour des raisons particulières, l'enfant Serge n'a pas encore pu quitter la Pouponnière.

Devant la situation particulièrement pénible de cette famille, la Commission estime qu'il y a lieu de lui accorder à nouveau la gratuité pour le séjour de l'enfant Serge du 9 Juin au 31 Juillet 1952, soit 53 jours.

Il y aurait lieu d'admettre en non-valeur la somme de $53 \times 900 = 47.700$ francs.

- Famille WATTEL - Situation misérable. L'enfant René fut placé en Pouponnière alors que sa mère était employée comme bonne à Lille, puis à Roubaix; puis en séjour prolongé à l'Hôpital de Roubaix. Aucunes ressources.

L'enfant est sorti de la Pouponnière le 10 Juin. La Commission estime qu'une gratuité de séjour devrait être appliquée du 1er Janvier au 10 Juin 1952, soit 151 jours.

Elle demande l'admission en non-valeur d'une somme de III.900 francs, soit 60 jours à 500 frs et 91 jours à 900 frs.

- Famille VANROMPEY : Un complément d'enquête sera effectué sur la situation de Melle VANROMPEY. Si celle-ci vit seule, la Commission est d'accord pour lui accorder la gratuité de séjour de son fils Gérard, du 3 Juin au 30 Août 1952, soit 89 jours.

Il y aurait lieu, dans ce cas, d'admettre en non-valeur la somme de $89 \times 180 = 16.020$ francs.

- - - -

Après l'exposé de ces cas sociaux, la Commission considérant que ses propositions de dégrèvement faites dans un souci humanitaire, sont susceptibles de peser lourdement sur les finances locales, exprime le vœu que désormais les admissions en Pouponnières soient faites avec le souci accru de donner priorité aux enfants lillois.

1°/ pour que l'effort demandé éventuellement aux contribuables profite surtout aux habitants de la Ville,

2°/ parce qu'il ne serait pas normal, sauf exception grave, de faire bénéficier les étrangers à la Ville des bienfaits d'un Etablissement municipal, alors que des enfants lillois attendraient leur tour pour recevoir des soins réclamés d'urgence pour une santé délicate ou des conditions de vie déficitaires.

AIDE MUNICIPALE A LA MERE DE FAMILLE -

La Commission est ensuite saisie d'un cas particulier au titre de l'Aide à la Mère de Famille.

Il s'agit de Mme LESTOQUOI qui a vu une grossesse interrompue au 4ème mois.

Cette personne très affaiblie, a du être aidée par un Service d'Aide aux Mères.

La Commission estime qu'il y a lieu de lui payer 100 heures d'aide. Elle considère, en outre, que les termes : "à l'occasion d'une 3ème naissance ..." inscrits dans le Règlement de l'Aide Municipale à la Mère de Famille, devraient être remplacés par : "à l'occasion d'une 3ème grossesse ...".

Une proposition de modification sera soumise à l'Administration Municipale.

.....

PUBLICATIONS LICENCIEUSES EN VILLE -

Les Représentants des Associations Familiales expriment l'émotion des familles lilloises devant la débauche d'affiches, annonces de spectacles, et publications licencieuses qui frappent partout les yeux des enfants.

Par ailleurs, M. DESORT signale que dans certains quartiers et notamment autour du Lycée Faidherbe, des cafés louches ont une grande activité et que les filles racolent les passants sur le trottoir.

M. MESPDAGH lit un exemplaire des Actes de la Préfecture où M. le Préfet du Nord rapporte un arrêté personnel concernant l'interdiction de mettre en vente des publications licencieuses, pour ne laisser en vigueur que le décret ministériel visant au même but.

Après une longue discussion pour faire cesser un état de chose regrettable, il est décidé ce qui suit :

1°/ une lettre sous signature de Mme DEFLINE sera envoyée à l'afficheur municipal lui rappelant, aux termes de la Convention, la nécessité de présenter au Maire les affiches avant placardage;

2°/ une autre lettre adressée par Mme DEFLINE à M. le Préfet du Nord exposera les doléances des familles lilloises et sollicitera son concours pour une action mutuelle afin d'assainir la voie publique;

3°/ un projet d'arrêté de M. le Maire sera soumis aux services préfectoraux compétents.

Par ailleurs, Mme DEFLINE fera rechercher le traité de gérance et la convention existant entre la Ville et les Editions Hachette.

QUESTIONS DIVERSES -

Café des Fleurs: Un article de presse paru dans le "Nord Eclair" du 20 Juin annonce que le Café des Fleurs pourrait venir s'établir auprès du Jardin du Pigeon Voyageur.

La Commission charge Mme DEFLINE de faire part de son émotion à M. l'Adjoint LOURDEL. Elle estime que la proximité de ce café apporterait un grand préjudice au Jardin des Enfants qui vient d'être créé.

Elle demande que la question soit étudiée avec beaucoup de prudence par les Services compétents.

Nettoyage des rues : La Commission constate que le nettoyage des rues laisse fort à désirer.

Les abords des squares ne sont pas nettoyés.

A Tourcoing, le Maire fait surveiller sévèrement le nettoyage de la voie publique; ne pourrait-on faire appliquer plus strictement l'arrêté municipal ?

Ristournes Municipales : M. DESORT, au nom de l'Association des Familles de Lille, demande que les ristournes municipales (taxes locales, ordures ménagères, eaux) soient appliquées indistinctement à toutes les familles d'au moins trois enfants, quelque soient leurs ressources, sans exiger de certificat de non-imposition à la surtaxe progressive.

.....

.....

Jardin de la Place Philippe de Girard : Les Membres des Associations familiales demandent que les allées de ce jardin reçoivent un revêtement approprié (gravier), afin de supprimer les inconvénients dus à la poussière.

Tapage nocturne : N'y a-t-il pas moyen de prendre un arrêté enjoignant aux habitants de faire cesser dès 10 heures du soir tous bruits gênants pour les voisins et en particulier les enfants (Hauts parleurs, etc....) ?

Lavoir de la rue Gantois : Mme DEFLINE informe la Commission que la proposition de subvention au Service des Aides familiales populaires qu'elle a soumise à M. l'Adjoint aux Finances n'a pas reçu l'accueil favorable qu'elle espérait.

M. DESORT regrette cette conclusion, d'autant que pour sa part il est chargé de solliciter pour le Service des Aides aux Mères, Boulevard Vauban, une subvention de 100.000 francs destinée à l'achat d'une machine à laver qui servirait à atteindre le même but que celui poursuivi par le Service des Aides familiales populaires.

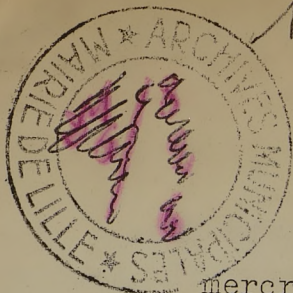
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Le Secrétaire,

R. REGIBO.

La Présidente,

P. DEFLINE.



126/26
COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE LA FAMILIE

Réunion du Mercredi 8 octobre 1952

La Commission Extra-Municipale de la Famille s'est réunie le mercredi 8 octobre 1952 à 18 h 30 dans le Cabinet de Mme DEFLINE, Adjoint au Maire.

Présidait la séance : Mme DEFLINE, Adjoint au Maire, déléguée à la Famille.

Etaient présents : Mme SILLARD, MM. BOULANGE, CLEVES, DESORT, GONTHIER, SANDER représentants des Associations familiales.

S'étaient excusés : Mme TYTGAT, MM. DEFAUX, MILLEVILLE, conseillers municipaux, M. DU CASTEL.

Etait absente : Mme BOCQUET

Assistaient également à la réunion : MM. MESTDAGH, Chef de la 2ème Division, REGIBO, Secrétaire.

En ouvrant la séance la Présidente fait approuver le procès-verbal de la réunion du 7 juillet.

Mme SILLARD demande un complément à ce procès-verbal. Elle souhaite que soit précisée son intervention à l'occasion de la discussion relative aux ristournes sur taxes locales municipales.

A la position prise par M. DESORT qui voudrait que les ristournes sur les taxes locales, ordures ménagères, eaux, fussent appliquées à toutes les familles d'au moins trois enfants quelles que soient leurs ressources, Mme SILLARD répond qu'elle n'est pas de cet avis et demande que le système demeure basé sur la production d'un certificat de non imposition à la surtaxe progressive.

- dont acte -

M. CLEVES informe la Commission des modifications survenues dans l'organisation de l'Association familiale ouvrière.

Le titre de l'Association devient : "Association populaire familiale" et le président est actuellement M. BESNIER avec Mme SILLARD comme Présidente.

Mme DEFLINE aborde ensuite les cas sociaux à présenter à la Commission.

POUPONNIERE DU CENTRE SOCIAL DE FIVES - CAS SOCIAUX

Le Secrétaire lit les rapports de la Directrice sur la situation de plusieurs familles impécunieuses et les propositions d'admission en non-valeur suivantes :

CAS WYART. - La situation de cette famille a été développée au cours de la séance du 9 mai dernier. Depuis cette date le bénéfice de l'Assistance Médicale Gratuite lui a été accordé pour la période de séjour de l'enfant au titre du cas médical.

Or, le séjour en Pouponnière a dû être prolongé pour raison de santé de la maman. C'est donc au titre social et avec participation de la Caisse d'Allocations Familiales que l'enfant est demeuré en pouponnière pour une nouvelle période qui s'étend du 16 juin au 13 août 1952.

Malgré la participation de la Caisse d'Allocations Familiales il reste à la charge de la famille une dette de 8.161 frs qu'elle ne peut régler.

La Commission est d'avis de la décharger de cette dette et demande l'admission en non-valeur de la somme de 8.161 frs.

CAS VANROMPEY. - La situation de cette personne a fait l'objet de l'examen de la Commission au cours de sa séance du 7 Juillet dernier.

Une prolongation de séjour de l'enfant en Pouponnière a été rendue nécessaire du 31 Août au 22 Septembre.

Une participation familiale de II.040 frs reste due.

Les ressources de Melle VANROMPEY ne permettent que d'en payer une faible partie.

La Commission est d'avis de ne lui réclamer que 100 frs par jour, soit 2.300 frs et d'admettre en non-valeur la somme de 8.740frs

CAS MARIETTE. - Le cas de l'enfant MARIETTE après avoir été reconnu par le Service Médical de la Sécurité Sociale s'est vu refuser la participation de la Caisse pour des raisons administratives.

Ce refus d'engagement lui a été signifié neuf mois après l'entrée de l'enfant à la Pouponnière.

Le bénéfice de l'Assistance Médicale Gratuite a été demandé et obtenu à partir de la date de reconnaissance de la Pouponnière à ce titre par l'Administration Préfectorale.

Il reste dû par la famille pour la période du 16 septembre 1951 au 14 février 1952, une participation de 500 frs par jour soit : 76.000 frs.

Les ressources de Melle MARIETTE fille de salle Hospitalière ne peuvent que péniblement payer les 9.000 frs réclamés actuellement par la nourrice qui soigne l'enfant.

La Commission émet un avis favorable à l'admission en non-valeur de la somme de 76.000 frs.

CAS SEKLI. - Cette situation a été étudiée lors de la séance du 9 mai dernier. A cette époque la Commission avait fixé à 50 frs la participation journalière familiale pour chacun des deux enfants placés en Pouponnière.

Une prolongation de séjour ayant été rendue nécessaire et les ressources de la famille inchangées, la Commission émet l'avis de maintenir la participation fixée en mai et d'admettre en non-valeur la somme de 51.600 frs pour le séjour du 13 juin au 11 août 1952, soit 60 jours.

LICENCE DE LA RUE. - Les représentants des Associations familiales rappellent la nécessité de revenir à une propreté morale des rues de notre Ville.

Mme DEFLINE dit qu'elle espère pouvoir bientôt consacrer à ce travail l'activité de deux assistantes sociales.

Un accord serait pris avec les Services de Police auprès desquels elles seront accréditées.

NETTOYAGE DE LA RUE - La propreté matérielle des voies urbaines retient également l'attention de la Commission et M. DESORT rappelle la nécessité d'exiger le nettoyage des trottoirs et fils d'eau.

Il serait nécessaire de faire respecter dans toute sa rigueur l'arrêt municipal obligeant les riverains à nettoyer les abords de leurs demeures.

LOGEMENT -

Travaux dans les locaux insalubres à usage d'habitation.

La Commission unanime regrette que les lois en vigueur permettent aux propriétaires de mauvaise foi de se dérober aux réclamations de leurs locataires relatives aux travaux urgents de salubrité.

M. CLEVES, Secrétaire de l'A.P.F. qui a étudié cette question très grosse de conséquence pense qu'il faudrait absolument faire modifier dans ce sens la loi du 15 février 1902, dans ses articles 12 et 14.

.../

Il a l'intention de soumettre à ce sujet un vœu au Conseil Général du Nord au nom des Associations familiales et voudrait également le voir porter devant l'Administration Municipale.

Voici l'exposé de ce vœu avec ses considérants :

Nos Associations Familiales sont souvent appelées à s'intéresser, en ce qui concerne le logement ouvrier, à l'entretien des locaux, à la fourniture de l'eau potable et aussi à l'évacuation des eaux usées.

Quoique les articles 1714 et suivants du Code Civil, la loi du 15 février 1902 et le décret-loi du 24 mai 1938 édictent pour les propriétaires, l'obligation de fournir l'eau potable, d'établir un système d'évacuation des eaux résiduaires et de mettre hors d'eau les locaux qu'ils louent, l'hygiène et la salubrité publique sont constamment mises en échec du fait qu'obligatoirement les arrêtés de mise en demeure que les Préfets prennent doivent comporter l'interdiction temporaire d'habiter.

En effet, il est de plus en plus fréquent, pour les propriétaires, de se laisser poursuivre; les jugements rendus, en l'occurrence, restent favorables à leur point de vue puisque les locataires ne peuvent se reloger en d'autres lieux; il s'ensuit que, même pour poser un poste d'eau potable en remplacement d'une pompe défectueuse dans une cité de 18 maisons, la loi est inopérante et que sont tournées les magnifiques réglementations concernant l'hygiène (voir circulaire n° 93 de Monsieur le Ministre de la Santé Publique paru au J.O. du 18 mai 1950).

Il semblerait, néanmoins, si nous nous reportons à la réponse faite par Monsieur le Ministre de la Santé Publique et de la Population à une question écrite n° 2474 posée par M. ELAN (J.O. Débats, page 1214, séance de l'Assemblée Nationale du 6.3.52) que les dispositions concernant l'interdiction d'habiter ne font pas obstacle au droit appartenant au Maire, par application des pouvoirs qu'il tient de l'article 97 de la loi du 5 Avril 1884 et des articles 18 et 19 de la loi du 21 Juin 1898, de prescrire à un propriétaire de faire disparaître toute cause d'insalubrité de son immeuble.

D'autre part, le fonds de l'amélioration de l'habitat est en mesure de fournir au propriétaire impécunieux des fonds de nature à lui donner des facilités quant à l'entretien de son immeuble.

Ces diverses possibilités paraissent toutefois inefficaces et les cités industrielles possèdent toutes une importante quantité de logements plus ou moins vieux qui sont loin d'être maintenus dans la forme prescrite par les règlements sanitaires.

Il importe donc, à notre avis, si nous ne voulons pas voir disparaître de plus en plus les logements accessibles aux budgets ouvriers, de maintenir ceux-ci en bon état et de leur fournir les éléments de confort les plus modestes, c'est-à-dire l'eau et l'évacuation des eaux usées; c'est toute la question du patrimoine français de l'habitation ouvrière qui est en jeu, puisque, d'autre part, elle ne peut être résolue, faute de crédits par la construction de logements neufs, c'est pourquoi, considérant l'impossibilité matérielle des familles ouvrières et des travailleurs âgés de poursuivre eux-mêmes, devant la Justice, leurs propriétaires récalcitrants, considérant l'inefficacité des textes actuels concernant l'action administrative pour le respect des règlements sanitaires, les Associations Populaires Familiales forment le vœu suivant :

1°) L'interdiction temporaire d'habiter prévue par les articles 12 et 14 de la loi du 15 Février 1902 modifiés par le décret du 24 Mai 1938, n'est obligatoire que dans le cas où les travaux prescrits nécessitent le départ des habitants.

2°) Les Maires sont habilités à pourvoir aux travaux que se refuseraient à effectuer les propriétaires, à charge pour eux de récupérer le montant de ceux-ci sur le produit des locations.

Il le fait suivre d'un deuxième relatif aux crédits nécessaires pour redresser la situation critique du logement en France.

2ème Voeu

Les représentants des Associations de Famille représentées au sein de la Commission Extra Municipale de Lille demandent instamment au Gouvernement d'augmenter les crédits d'investissement indispensables pour redresser une situation catastrophique au point de vue "logement" qui fera bientôt de la France un pays couvert de taudis avec toutes les conséquences que cela comporte.

De plus, ils souhaitent que la répartition des crédits soit faite en proportion des besoins et demandes.

Ainsi, le Crédit Immobilier de Lille aurait besoin de 3 milliards pour satisfaire les dossiers en attente, d'autres Crédits Immobiliers n'ayant peut être pas de besoins si importants.

M. SANDER souhaite que la Ville puisse intensifier la construction des maisons provisoires, ce qui permettrait d'accélérer les réfections d'immeubles insalubres en faisant muter les occupants .

Il désierait que la Commission Extra-Municipale de la Famille puisse se rendre sur le chantier (terrain des Tabacs) pour voir où en sont les travaux et affirmer ainsi l'intérêt qu'elle apporte à l'initiative de la Municipalité.

La séance est levée à 20 h.15.

Le Secrétaire,
R. REGIBO.

La Présidente,
P. DEFLINE.

AD6/263

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE LA FAMILLE

Réunion du Vendredi 6 Février 1953



La Commission Extra-Municipale de la Famille s'est réunie le vendredi 6 février 1953 à 18 H. 30 dans le Cabinet de Mme DEFLINE, Adjoint au Maire.

Présidait la séance : Mme DEFLINE, Adjoint au Maire, déléguée à la Famille.

Etaient présents : Mme SILLARD, M.M. BESNIER, BOULANGE, GONTHIER, SANDER, représentants des Associations familiales. MILLEVILLE, Conseiller Municipal.

S'étaient excusés: Mme BOCQUET, M.M. DEFAUX, DESORT.

Etait absente : Mme TYTGAT.

Assistait également à la réunion: M. REGIBO, Secrétaire.

La Présidente fait approuver le procès-verbal de la dernière réunion.

Le Secrétaire fait part d'un cas social présenté par la Directrice du Centre Social de Fives:

CAS MABELLE - La Commission donne son accord aux propositions de la Directrice du Centre Social et demande l'admission en non-valeur d'une somme de 7.140 frs sur le solde dû pour le séjour de l'enfant Malica à la Pouponnière pendant la période du 16 mars au 27 mai 1952.

Le décompte s'établit donc ainsi:

La somme totale encore due:	13.140 frs pour 73 jours
Participation de la Famille:	6.000 frs
Admission en non-valeur:	7.140 frs

La somme de 6.000 frs restant due serait versée en 6 mensualités de 1.000 frs.

Mme DEFLINE dit avoir constaté sur un rapport d'activité de la Pouponnière de Fives que les cas sociaux sont actuellement presque inexistant; le motif serait, d'après elle, que le séjour de ces enfants est trop onéreux pour les familles. Elle souhaite que les cas sociaux présentés à l'entrée fassent l'objet d'un examen approfondi en vue de l'allègement de la charge familiale.

Il est convenu que ces cas sociaux seront soumis, sur rapport de l'Assistante Sociale du Centre, à l'examen de la Commission de la Famille.

.../

COMITE D'ENTENTE ET D'AIDE FAMILIALE du FAUBOURG DE BETHUNE.-

Subvention.- Mme DEFLINE annonce aux Membres de la Commission intéressés que le rapport passe au Conseil Municipal avec avis favorable de la Commission compétente.

AIDE MENAGERE CHEZ LES VIEILLARDS.- Mme DEFLINE lit la délibération et la convention préparées pour le Conseil Municipal.

Elle explique l'esprit de ce projet et la convention avec l'Aide aux Malades. Au cours du débat qui s'ouvre à ce sujet, elle apaise les craintes exprimées quant aux difficultés administratives et celles relatives à un sens trop restrictif donné au texte du projet.

Elle assure que le Service de la Famille veillera à ce que le système fonctionne avec toute la souplesse désirable.

Par ailleurs, la Présidente annonce le projet de l'Administration Municipale d'un système de ramassage du linge des vieillards isolés et impotents en vue de son lessivage.

BILLETTS DE THEATRE GRATUIT.- M. DUCASTEL demande si M. le Professeur PAGET ne pourrait réserver des places pour 2 ou 3 séances aux Associations de familles.

VACANCES.- Mme SILLARD demande si les enfants ne pourraient assister à des spectacles de cinéma organisés pour eux ou à des séances théâtrales montées pour eux.

SUGGESTIONS ET RECLAMATIONS.- Serait-il possible de paver rapidement la rue de la Prévoyance (Sud).

- Les ordures ménagères sont, dans certains quartiers, enlevées à une heure tardive, quelquefois vers midi.
- Les vieillards et infirmes font très souvent la queue à la porte des perceptions

Peut-on l'éviter ?

Le Trésorier Payeur Général peut-il faire quelque chose ?

La Commission demande si l'affichage des prix est pratiqué aux Halles et Marchés : à l'entrée des halles ?

Après ce tour d'horizon et une nouvelle protestation de la Commission contre le placardage de certaines affiches de spectacle, la séance est levée à 20 h. 50.

Le Secrétaire,

R. REGIBO

La Présidente,

P. DEFLINE.